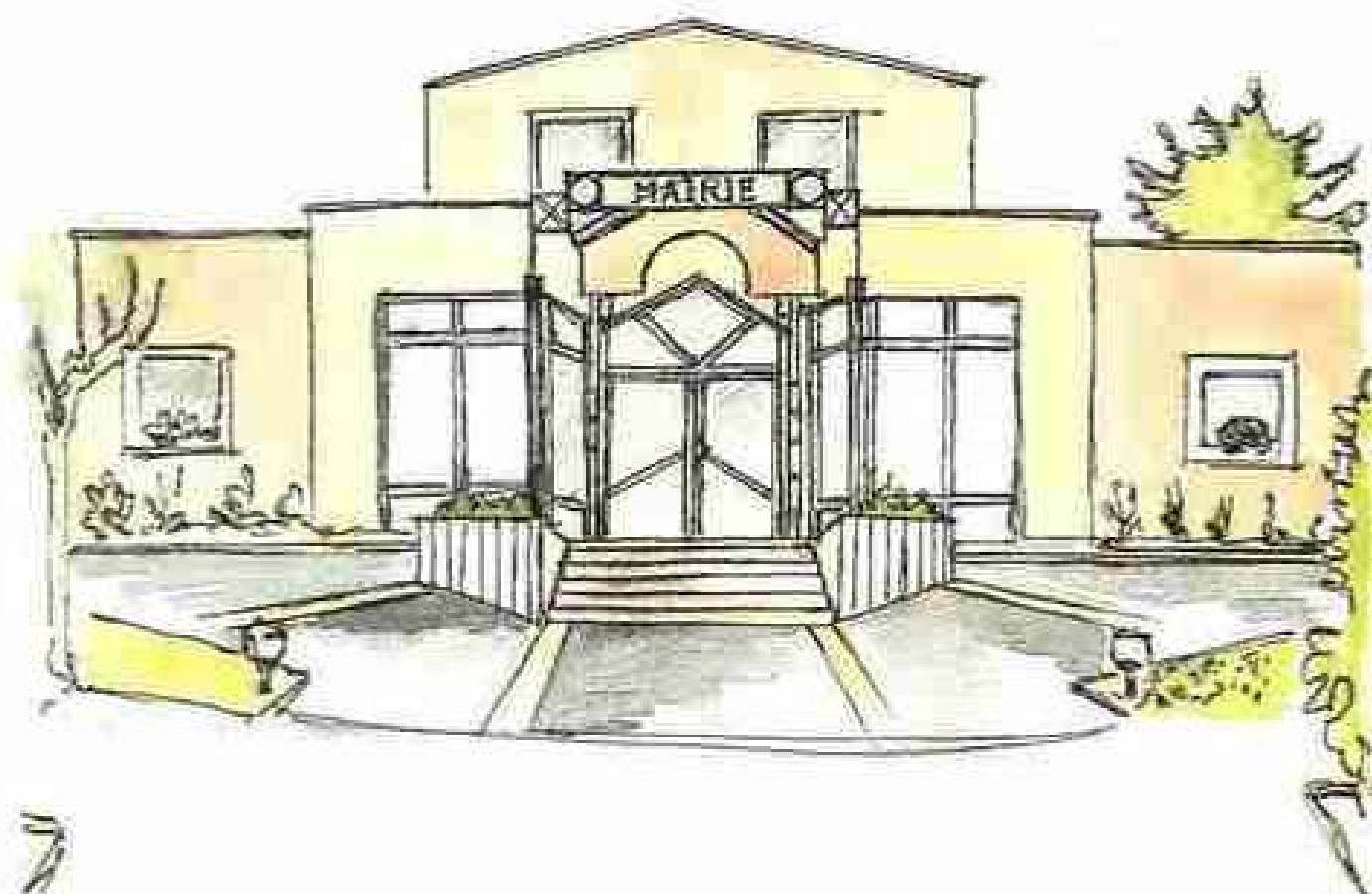


BULLETIN

MUNICIPAL

N°11



OMEY 99

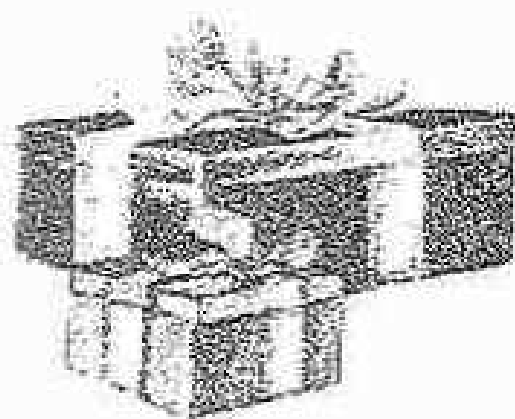


Joyeux Noël & Meilleurs Voeux pour 2000



- SOMMAIRE -

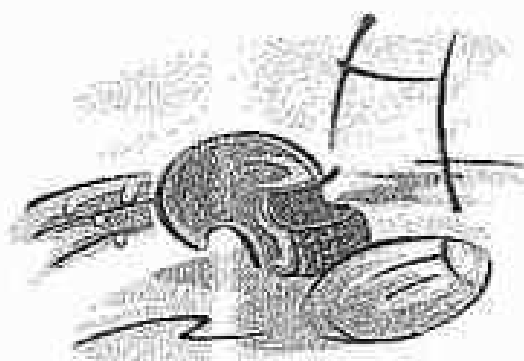
Édito	p. 1
Lecture du Maire	p. 2
Les finances communales	p. 3
Écoles et communauté de communes	p. 9
La vie associative	p. 20
Un regard sur le passé	p. 31
Droits et devoirs	p. 33
Informations diverses	p. 35
Bloc-notes	p. 42
Quelques numéros utiles	p. 43



Qui collaboreront au présent bulletin : A. BRIGNOLI, J.B. BRIGNOLI, J.P. BRIGNOLI, E. CHAONLEFFEL, M. CONROY, L. LAMBERT, G. LEBONVALLET, E. MAS, E. VALENTIN.

Les personnes qui souhaitent faire partager leur passion et/ou participer à l'écriture d'article(s) seront les bienvenues.

EDITORIAL



Cette année 1999 a été marquée d'un événement celui de :

LA COUPE DU MONDE DE RUGBY

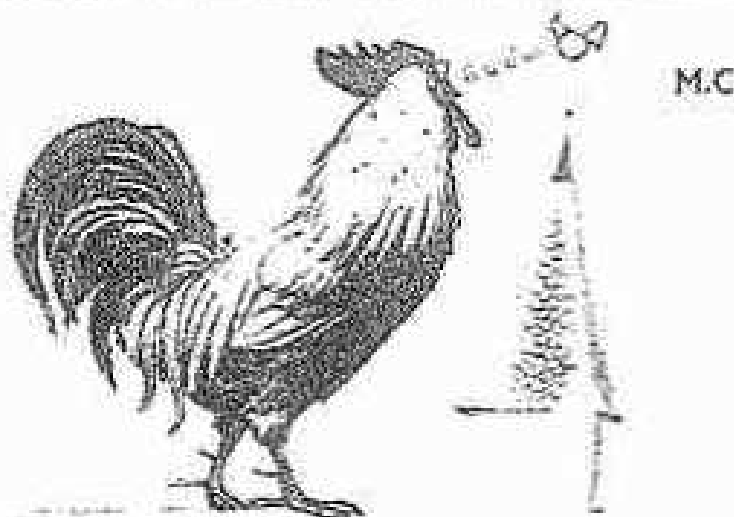
La première fois que le rugby a été une épreuve aux Jeux Olympiques, c'était aux J.O. de Paris en 1900 ; l'équipe de France y avait participé. Quant au tournoi des Cinq Nations, la première rencontre a conduit les Français au Pays de Galles le 22 janvier 1910. Après une première mi-temps héroïque, ils ont perdu 49 à 14.

La Coupe du Monde de Rugby s'est déroulée du 14 mai au 28 octobre 1999.

Les Français, particulièrement notre commune d'Omey, ont regardé beaucoup de matchs et c'était une immense joie pour nous car l'équipe de France a gagné le match contre le Pays de Galles en demi-finale. Cela leur a ouvert les portes vers l'ultime match : la Finale contre l'Australie.

Un exploit pour les joueurs Français qu'ils n'oublieront jamais.

Malgré la défaite, les Français ont fait un bon parcours et cela restera dans l'histoire du rugby et dans le cœur de nos citoyens d'Omey un très bon souvenir.



Lettre du Maire à ses concitoyens

Ce bulletin 1999, nouveau point de rencontre avec vous, est l'occasion pour l'équipe municipale que j'anime, de croiser votre regard et de vous dire l'action de l'année écoulée.

1999 a été une année pleine pour notre commune : au Conseil Municipal du 19 février, j'informais l'assemblée de la démission par courrier en date du 9 février de Michel MOREL pour cause de départ.

Mars, c'est le recensement. Le résultat est là : moins 15,74 % d'habitants, soit 48 de moins qu'en 1991 ; merci à Emmanuelle MAS pour son travail dans cette démarche.

Avril, aboutissement du projet de la rue de la Garenne, souvent cité dans ces colonnes que vous avez découvert. Permettez-moi à ce propos de féliciter Gilbert LEBONVALLET pour sa disponibilité au suivi de cette réalisation qui traversera le temps et de remercier les riverains, les usagers de cette voie, ainsi que les commerçants pour leur patience durant ces travaux qui, je pense, donnent entière satisfaction.

Merci à Madame la Directrice de l'Ecole Maximelie qui a accepté de partager ses locaux pour une extension de la cantine, ce qui permet à 84 élèves du regroupement pédagogique intercommunal dispensé de s'y restaurer à l'approche des vacances de Noël.

Remerciements aussi à mes adjoints pour l'aide apportée aux permanences de mairie, aux membres du Conseil Municipal pour leur participation aux diverses réunions de commissions, d'assemblées municipales, de rendez-vous de chantier et de Conseil de Communauté de Communes durant l'année écoulée.

Des dossiers « lourds » restent encore ; étude avec la Communauté de Communes et le SIVOM de Marson du tri sélectif et de la revalorisation des déchets – certainement une réalité pour l'an 2000/2001 ; étude de l'assainissement et mise en conformité des réseaux aussi bien communal qu'individuel (obligation pour 2005 : ceci est de mon devoir d'abord ces choses même si elles ne font pas plaisir). Etude du remaniement cadastral en cours pour renouveler des plans désuets datant de 1937. Etude des dossiers cimetières (plans, concessions à mettre à jour).

Après tout, cela veut peut-être dire tout simplement aimer notre commune et je vous laisse donc découvrir au fil des pages notre vie municipale et associative très riche...

Pour toute cette année historique, à chacun, à toutes vos familles, je vous présente en mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal, nos vœux sincères et chaleureux pour 2000.

Le Maire,
J.P. BRIGNOLI

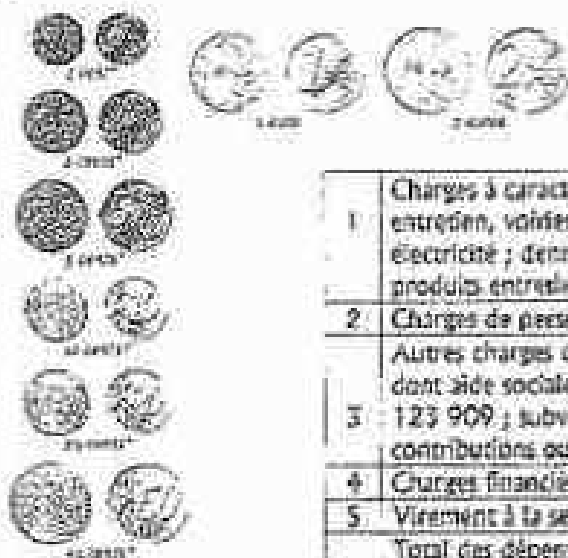
LES FINANCES COMMUNALES



Chiffres du budget primitif qui a été adopté en réunion de Conseil
le 26 mars 1999.

Section de fonctionnement

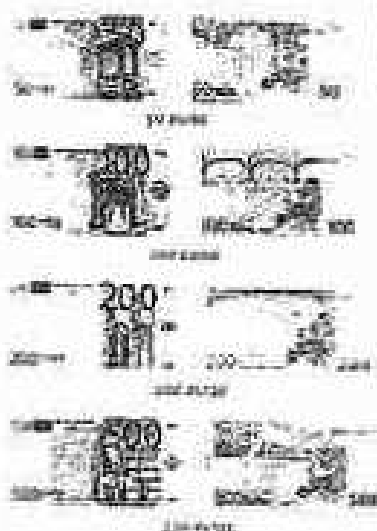
a) Les dépenses:



1	Charges à caractère général dont : entretien, voiries, bâtiments, électricité ; déchets, combustible ; produits entretien	656 442	18,70 %
2	Charges de personnel	236 100	6,70 %
3	Autres charges de gestion courante dont aide sociale du département : 123 909 ; subventions et contributions ou allocations : 249 000	586 332	16,70 %
4	Charges financières	50 000	1,40 %
5	Virement à la section investissement	1 981 509	56,50 %
	Total des dépenses de fonctionnement	3 510 383	100 %



b) Les recettes :



1	Excédent de fonctionnement reporté	1 693 217	48,23 %
2	Impôts et taxes	558 524	15,91 %
3	Dotations subventions et participations	1 170 860	33,36 %
4	Autres produits de gestion courante	87 782	2,50 %
	Total des recettes	3 510 383	100 %



Section d'investissements :Dépenses :

Report exercice 1997 (solde d'exécution)	105 520
Immobilisations en cours	2 763 229
Remboursement emprunts SIVOM et autres	90 962
	<u>2 959 711</u>

Recettes :

Virement de la section de fonctionnement (prélèvement de recettes)	1 981 509
Dotations et fonds divers (fonds remboursement TVA)	50 682
Excédent de fonctionnement	105 520
Subventions d'investissement	322 000
Emprunts et dettes	500 000
	<u>2 959 711</u>



TABLEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES - Taux Communaux				
Année 1999	Taux	Base	Produits	Variations 98/99
Taxe d'habitation TH	3,58	737 000	26 385	+ 7,29 %
Foncier bâti FB	3,40	7 372 000	250 648	+ 6,32 %
Foncier non bâti FNB	8,47	74 000	6 268	+11,94 %
Taxe professionnelle TP	2,94	8 410 000	247 254	+ 9,87 %

TABLEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES - Taux de la Communauté de Communes				
	Taux	Base	Produits	Variations 98/99
Taxe d'habitation TH	3,48	737 000	25 648	+ 55,01 %
Foncier bâti FB	2,84	7 372 000	209 365	+ 78,48 %
Foncier non bâti FNB	6,11	74 000	4 522	+ 62,19 %
Taxe professionnelle TP	2,52	8 410 000	211 932	+ 58,55 %

Somme des Taux : Communaux et Communauté de Communes				
	Taux	Base	Produits	Ecart
Taxe d'habitation TH	7,06	737 000	52 033	+ 26,48 %
Foncier bâti FB	6,24	7 372 000	460 013	+ 69,84 %
Foncier non bâti FNB	14,58	74 000	10 790	+ 28,63 %
Taxe professionnelle TP	5,46	8 410 000	459 186	+ 28,01 %

RAPPEL DES TAUX ANTERIEURS							
	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992
Taxe Habit.	3,24	5,14	5,04	4,99	4,90	4,80	4,71
Moyen.Départ.	16,99	16,59	16,32	15,57	15,41	15,27	15,16
Foncier Bâti	2,33	3,90	3,82	3,77	3,70	3,63	3,56
Moyen.Départ.	22,03	21,54	21,18	20,21	19,97	19,79	19,52
Foncier Non Bâti	7,67	12,16	11,92	11,81	11,59	11,37	11,15
Moyen.Départ.	19,16	18,89	18,64	18,24	18,12	18,01	17,88
Taxe Profession.	2,66	4,41	4,33	4,29	4,21	4,13	4,05
Moyen.Départ.	14,84	14,72	14,54	14,06	13,96	13,71	13,41

Détail des subventions :

- AIDES (Sida)
- Association des Anciens Combattants d'Omey-Pogry
- Association des Anciens Combattants du Canton de Marson
- FNACA
- Déportés d'Auschwitz
- Familles des Fusillés
- Association des Sclérosés en plaques
- Secours Populaire Français
- Restos du cœur
- Préventions routière
- Pupilles de l'Ecole Publique
- Comité Alexis Danan (Enfance maltraitée)
- UDSPM (Œuvres des Pupilles)
- ACPA (Protection des animaux)
- Les Amis des Eglises
- CES Foyer Jean Moulin
- ADMR
- Ecole de Musique Intercommunale Marnaise (Saint-Germain-la-Ville)
- Amicale des Sapeurs pompiers d'Omey
- Centre Culturel Laïque (dont 2 000 F destinés à la section « Jeunes » et 1 000 F à sa section « Peinture »)
- Bleuets

soit un total de : 19 650 F

Une subvention exceptionnelle de 1 000 F a été votée le 26 novembre 1999 aux sinistrés du Département de l'Aude (inondations du 13 novembre)

Liste des Emprunts :

1984-1999 : Bât. Communal . Local Incendie	13 129,13
1986-2006 : Bât. Communal . Eglise	129 245,47
1990-2005 : Extension salle des fêtes	173 744,20
1999-2014 : Rue de la Garenne	488 290,09
	<u>804 408,89</u>

$$\text{Ratio} \quad \frac{\text{Endettement}}{\text{Recettes 98}} = 0,271/\text{an}$$

L'an prochain, l'emprunt « local incendie » sera remboursé. Nous avons renégocié le prêt « extension de la salle des fêtes », taux de 11 % ramené à 6,30 %, ce qui a permis d'économiser la somme de 39 900 F pour la collectivité.

Par contre, nous n'avons pu renégocier de la même façon l'emprunt « Eglise » car celui-ci est lié aux emprunts d'autres communes. Il nous aurait fallu contacter chaque municipalité pour obtenir un accord global (procédure longue). Cependant, nous envisageons de rembourser cet emprunt par anticipation pour pouvoir contracter un nouvel emprunt au taux de 4,65 %

Autres budgets que nous sommes obligés de tenir :

1. Service de distribution de l'eau potable :

• Dépenses :	
Immobilisations en cours – installations techniques	111 935,00
Autres achats	59 517,00
	<u>171 452,00</u>
• Recettes :	
Apports et réserves	111 935,00
Excédent antérieur reporté	59 517,00
	<u>171 452,00</u>

2. Service des ordures ménagères :

• Dépenses :	
Contribution aux organismes (SIVOM)	58 245,00
• Recettes :	
Redevances d'enlèvement	58 245,00

Le montant des vidanges et locations de la benne à monstres située près du château d'eau réglées par le budget principal s'élève à 21 311 F pour 1999.

DETAIL DES DEPENSES : travaux réalisés en cours d'année.

a) Rue de la Garenne « Basse et Haute » :

Projet abordé en 1995 ; études menées et terminées fin 1998. Ouverture des pils le 27 janvier 1998 et réunion de préparation le 13 avril dans le but de coordonner l'intervention des différentes entreprises de ce grand chantier.

Entreprise COLAS : assainissement et voirie

Entreprise CTP : mur de soutènement

SIEM (VIGILEC) : enfouissement du réseau électrique & téléphonique et éclairage public

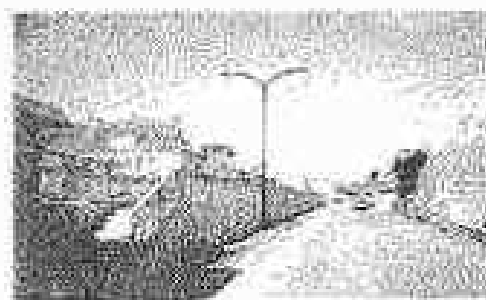
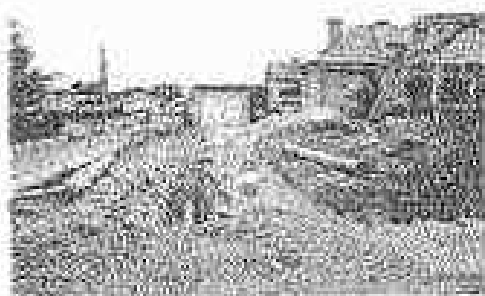
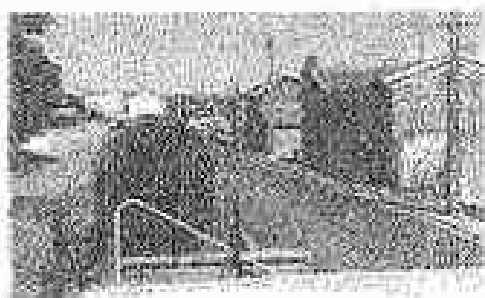
CGE : distribution eau

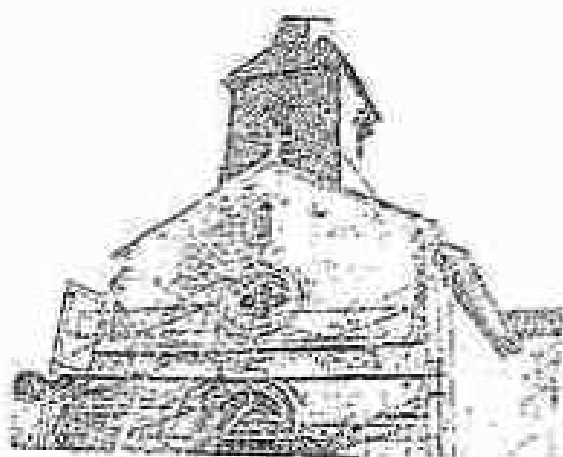
VERITAS : coordination de sécurité

Les travaux ont commencé le 3 mai. La fin de chantier était prévue pour le 4 octobre. En réalité ceux-ci se sont terminés le 22 octobre. Il reste à exécuter les plantations à compter de la Sainte-Catherine.

On ne peut que féliciter les entreprises qui ont respecté à quelques jours près le calendrier de ces grands travaux. Il est vrai que le temps était de la partie et que le peu d'intempéries a facilité l'exécution et la finition des travaux.

Nous remercions les riverains d'avoir « joué le jeu » malgré les difficultés et la gêne que ces travaux ont soulevés dans leur vie quotidienne. Cela n'a pas toujours été facile non plus pour les commerçants. Mais cela était devenu indispensable et nécessaire. Une belle récompense au bout de cela : une circulation plus aisée, un accès à la rue haute facilité, et une meilleure visibilité de jour comme de nuit.



Eglise et mur du cimetière :

Rénovation de la façade pour une meilleure étanchéité de l'édifice et réfection du mur mitoyen. Les travaux exécutés par l'Entreprise « Antoine Bâtiments » ont duré environ trois semaines.

INVESTISSEMENTS :

• Rue de la Garenne « Haute et Basse »	2 716 691,00
• Eglise et mur du cimetière	37 000,00
• Achat tables et chaises	23 420,00
• Fleurissement et plantations rue de la Garenne	26 900,00
• Illuminations	8 200,00
• Imprimante laser	3 605,00

ENTRETIEN.

• Avaloir CD 60 près poirier usine et plaque d'égout face au chemin d'accès au cimetière	6 000,00
• Passage handicapé	4 800,00
• Relevés par géomètre terrains : derrière école/ mairie, abribus, et entre canal et Marne	8 325,00
• Achat tenues de pompier	7 636,00
• Achat d'une relieuse	1 000,00

PROJETS.

- Eclairage extérieur Mairie
- Achat de terrains
- Parking rue G. Brassens
- Aménagement circulation cimetière n° 2
- Achat ou location d'un photocopieur
- Plan et gestion informatique des cimetières
- Etude crèche-garderie
- Diagnostic assainissement suite aux lois sur l'environnement GL.

LES ECOLES

L'ECOLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA CRAIE

Les dernières étapes :

- 22 décembre 1998

Après bien des débats quelquefois difficiles, la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie a voté le 22 décembre 1998 l'implantation du regroupement scolaire sur la commune de Vésigneul.

1^{er} tour : Votants : 15 – Exprimés : 15

CHEPY 3, OMEY 3, POGNY 3, SAINT-GERMAIN 0, VESIGNEUL 6

2^{ème} tour : Votants : 15 – Exprimés : 15

CHEPY 3, OMEY 0, POGNY 6, SAINT-GERMAIN 0, VESIGNEUL 6

3^{ème} tour : Votants : 15 – Exprimés : 15

CHEPY 0, OMEY 0, SAINT-GERMAIN 0, POGNY 6, VESIGNEUL 9

- 1^{er} mars 1999 :

Dans sa séance du 1^{er} mars 1999, la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie a étudié 3 terrains destinés à la construction du groupe scolaire. Les membres s'étaient rendus sur place pour se rendre compte des différentes possibilités. Le vote a retenu le terrain n° 1 (à droite en arrivant par la route départementale) par 11 voix contre 4 pour le terrain n° 2 (trop proche de la RN 44 et ne figurant pas pour l'instant dans la zone constructible du POS).

A cette même séance, il a fallu désigner des membres siégeant pour la commission d'ouverture des plis puisqu'un marché public est nécessaire : 3 titulaires et 3 suppléants. Cinq personnes se sont portées candidates pour être membres titulaires et ont obtenu les résultats suivants :

M. VIGUIER 13, J.P. BRIGNOLI 8, F. REVELLI 13, F. GELDHOF 3 et R. ROBERT 8.

Sept personnes se sont portées candidates pour être membres suppléants et ont obtenu les résultats suivants :

J.P. BRIGNOLI 12, M. HUET 14, E. VALENTIN 10, F. GELDHOF 6, V. DOMMANGE 1, D. CANARD 1, E. MENISSIER 1.

Sont élus titulaires : M. VIGUIER ayant pour suppléant M. HUET
F. REVELLI ayant pour suppléant E. VALENTIN
R. ROBERT ayant pour suppléant J.P. BRIGNOLI.

Le Président, R. SCHULLER délègue F. GELDHOF en cas d'empêchement.

M. SCHULLER indique que la première réunion aura lieu le 4 mars 1999. MM. REVELLI et ROBERT demandent aussitôt à leurs suppléants de les remplacer étant donné la proximité de la date et que d'autres obligations les empêchent d'être présents.

4 mars 1999 :

Outre les membres titulaires et suppléants convoqués à la Commission d'ouverture des plis, étaient également convoqués :

- et présents : M. GAUZENTE, Inspecteur de l'Education Nationale, MM. BUTTICKER, CHARLET et TORRES, trois architectes désignés par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (hors département de la Marne),-

- et absents : M. GEOFFROY, comptable de l'EPCI, ainsi que le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Le but de cette commission :

Le Président de la CCVC a lancé un avis d'appel d'offres qui a été publié le 4 février 1999 au BOAMP (Bulletin officiel des annonces de marchés publics). C'est-à-dire qu'il annonce le projet de la construction de l'école et demande aux professionnels d'étudier ce projet et de faire part de leurs candidatures et idées. Les architectes devaient respecter, la date du 26 février 1999, date limite de réception des offres.

Le 4 mars, la Commission a dénombré 24 dossiers parvenus dans les délais et décidé d'en prendre connaissance.

Les projets se trouvent sous double enveloppe. La première contient les documents administratifs et fiscaux démontrant les capacités des professionnels et prouvant leur inscription à l'Ordre des architectes. La seconde enveloppe contient les propositions du projet.

• *Ouverture de la première enveloppe :*

Sur 24 candidats annoncés, 21 restent en liste pour l'ouverture de la seconde enveloppe – les trois candidats exclus ne présentant pas le document fiscal demandé.

• *Ouverture de la seconde enveloppe :*

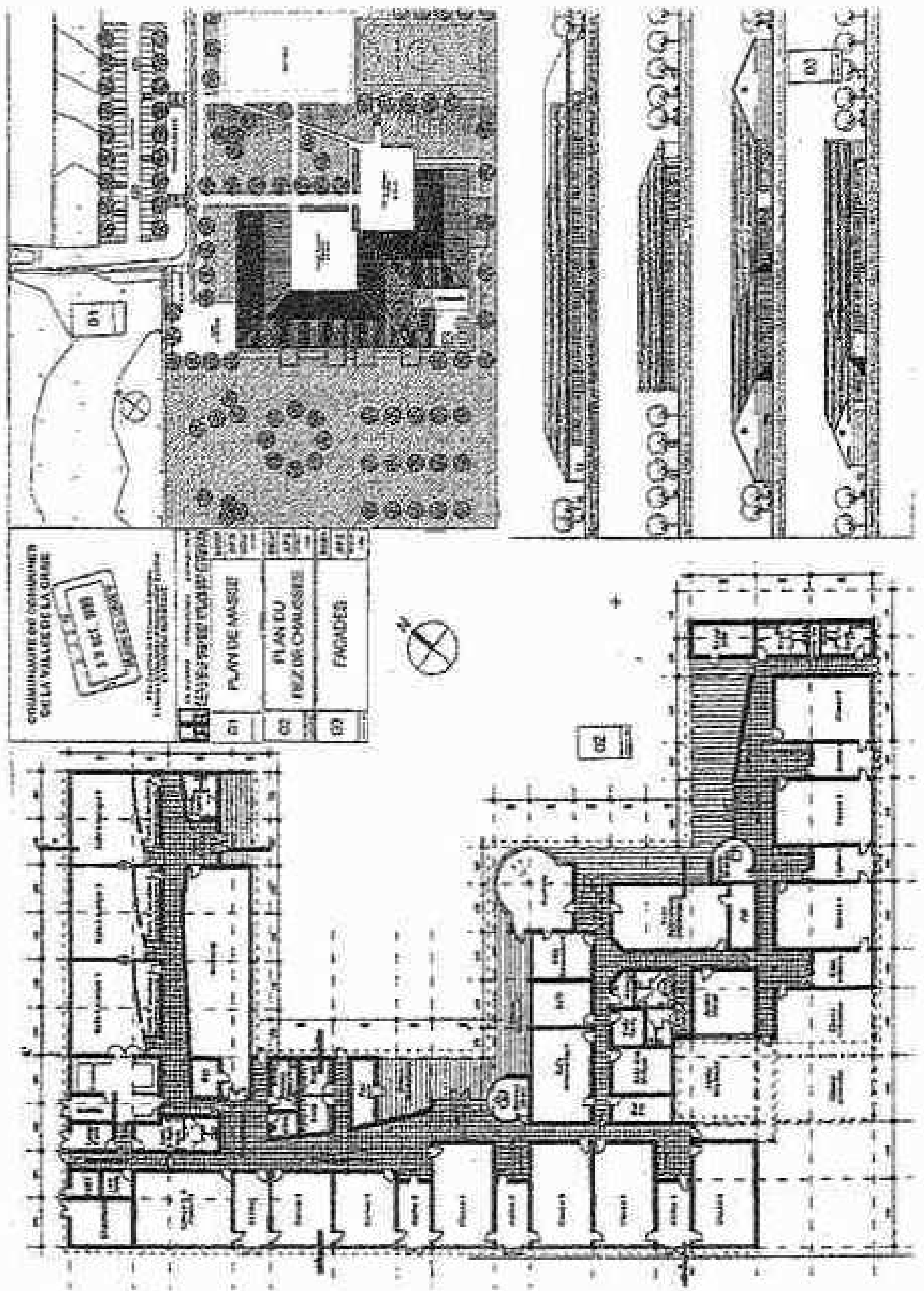
Les membres de la Commission découvrent les projets et parviennent d'un commun accord à garder 7 projets, certains architectes n'ayant aucune construction d'école à leur actif, ou ayant des goûts futuristes avec des structures trop métalliques, ou une adaptation du concept mal venue en campagne. D'autres réalisent des projets plutôt tristes sur les plaquettes présentées, trop de béton, pas de couleur, pas de verdure...

Afin de définir le lauréat, les architectes conseils argumentent les différents projets, sans orienter les votes et aident les membres de la Commission en répondant aux différentes questions. Après ces études, 4 candidats sont retenus.

Il s'agit maintenant de procéder au vote final. Chacun doit donner une note de 1 à 4, à bulletin secret. Le lauréat est la SARL R.T.R. de Reims. A l'issue du vote, le Président se dit satisfait car les membres ont réfléchi et voté d'une manière homogène.

• Depuis...

Après plusieurs réunions avec le Conseil de Communautés, le cabinet d'architectes, les enseignants et les parents d'élèves, les plans définitifs de ce regroupement scolaire sont connus et nous vous les présentons aujourd'hui. La première pierre devrait être posée dans le courant du 1^{er} trimestre 2000... A suivre... E.V



LA VIE SCOLAIRE 1999-2000



I. CYCLE PRIMAIRE.

En septembre 1999, on comptait sur la Communauté de Communes le même nombre d'élèves que l'an passé, à savoir 187 enfants répartis comme suit :

ECOLES MATERNELLES :• **OMEY :**

- 1 classe maternelle de moyens avec 31 enfants dont ... 2 d'Omev dans la classe de Mme IDIER, institutrice-directrice avec Mlle FAUL. Cette classe est la plus chargée en effectif.

• **SAINT-GERMAIN-LA-VILLE :**

- 1 classe maternelle de petits à deux niveaux, pour les enfants de 2 ans, on compte 10 enfants et aucun d'Omev ; pour les enfants de 3 ans, on compte 18 enfants dont un d'Omev.

Mme GELDHOF, institutrice, avec Mme HISETTE, ATSEM.

- 1 classe maternelle de grands avec 27 enfants et aucun d'Omev.

Mme COURTOT, institutrice-directrice avec Mme DOMMANGE, ATSEM

ECOLES PRIMAIRES :□ **SAINT-GERMAIN-LA-VILLE**

- 1 classe de CP, année 1993, avec 17 élèves dont 1 d'Omev.
M. CAMUS, instituteur.

□ **CHEPY**

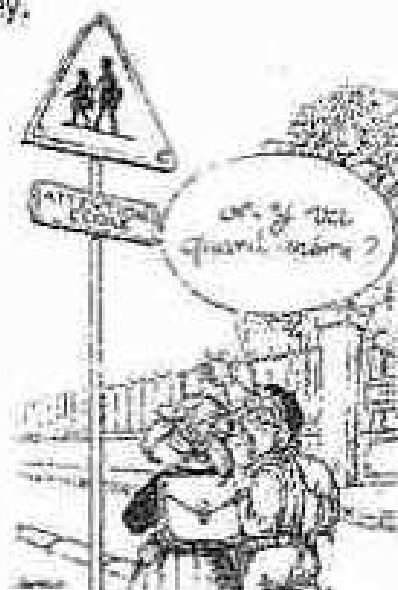
- 1 classe de CE1 : 22 élèves dont 1 d'Omev.
Mme JACQUET, institutrice.

□ **POGNY**

- 1 classe de CE2 : 22 élèves, aucun d'Omev
Mme THIEBLEMONT, institutrice.

- 1 classe de CM1, 20 élèves, dont 2 d'Omev
Mme LECLERC, institutrice.

- 1 classe de CM2, 20 élèves dont 4 d'Omev
M. LECLERC, instituteur-directeur.



Bilan des effectifs

EFFECTIFS	1995 - 1996	1996 - 1997	1997 - 1998	1998 - 1999	1999 - 2000
Maternelle Omev	5	2	4	3	3
Maternelle Pogny	35	28	32	31	28
Maternelle Védigneul			8	9	8
Maternelle St Germain			16	19	27
Maternelle Chepy			9	16	17
Maternelle Faux			4	2	3
Primaire Omev	24	10	10	9	8
Primaire Pogny	42	36	34	42	38
Primaire Védigneul			12	11	16
Primaire St Germain			26	28	20
Primaire Chepy			11	12	9
Primaire Faux		8	10	6	6

Nous avons quelques élèves dans le regroupement qui viennent d'autres communes :

- En maternelle : 1 enfant de La Chaussée-sur-Marne dans la classe de Saint-Germain,
- En primaire : 1 enfant de Vitry-la-Ville au CP de Saint-Germain
1 enfant de Saint-Memmie au CE2 de Pogny
1 enfant de La Chaussée au CP de Saint-Germain.

Mais nous avons aussi 3 enfants d'Omev qui vont en « primaire » à Châlons (1 CP, 1 CM1 et 1 CM2).

II . CYCLE SECONDAIRE :



30 élèves fréquentent collèges et lycées :

- Collège Jean-Moulin à Saint-Memmie : 12
- Collège Perrot d'Ablancourt à Châlons : 1
- Collège Notre-Dame-Perrier à Châlons : 2
- Collège Saint-Etienne de Châlons : 1
- Lycée d'Enseignement Professionnel Jean Talon à Châlons : 1
- Lycée d'Enseignement Professionnel Oehmichen : 2

- Lycée d'Enseignement Professionnel St Joseph : 1
- Lycée Pierre Bayen : 2
- Lycée d'Enseignement Général et Technologique Oehmichen : 2
- Lycée d'Enseignement Général et Technologique J. Talon : 2
- Lycée technique Horticole privé à Roville-aux-Chênes (Vosges) : 1
- Lycée privé d'enseignement technologique et professionnel Saint-Vincent de Paul : 1
- Ecole professionnelle Mécanique agriculture enseignement général et technique : 1
- Lycée Saint-Exupéry de Saint-Dizier : 1

et deux jeunes en CFA.

III - LE CYCLE SUPERIEUR



Faculté de Droit de Reims : 1 étudiante

Faculté des Lettres (section Histoire) de Reims : 1 étudiante

LES ACTIVITES :

Pour notre première participation au Téléthon qui a eu lieu à Vésigneul le 5 décembre 1998, nous pouvons être fiers de sa réussite puisque la somme obtenue avec toutes les communes confondues – de Omev à Moncetz inclus – s'élève à 31 059,75 F. Les habitants d'Omev ont été très sensibilisés à cette démarche, et sans vouloir faire de grandes prédilections, le Téléthon 1999 qui se déroulera à Pogny, le 4 décembre prochain, offrira probablement un montant sensiblement supérieur, il le faut ! Soyez généreux encore et toujours plus pour cette cause d'envergure internationale, le plus petit don financier devient le plus beau et le plus grand geste du cœur.

... A L'ECOLE...

Les instituteurs ont eu une heureuse initiative qui a bien plu aux parents et aux familles. Un calendrier scolaire 1999, vendu 30 F, montrait les photos de toutes les classes maternelles et primaires du regroupement de la Vallée de la Craie. Voici les photos pour cette année... Sachez que l'idée est renouvelée pour l'an 2000.



2000-2001 Student Council

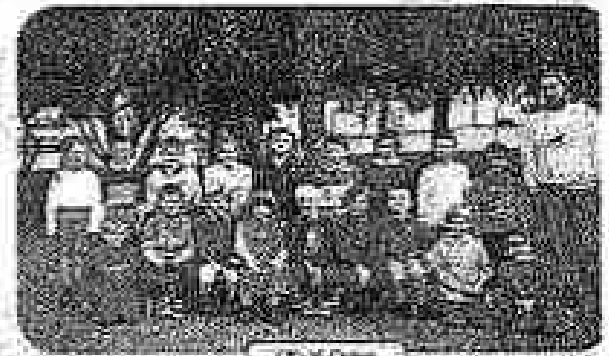


2000-2001 Student Council

2001



2001-2002 Student Council



2001-2002 Student Council



2001-2002 Student Council



2001-2002 Student Council

2002



2002-2003 Student Council



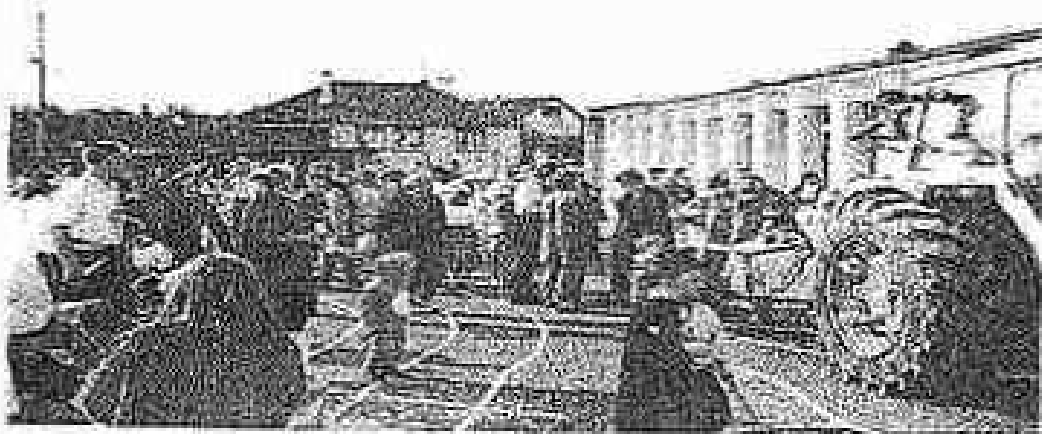
2002-2003 Student Council

Le loto des écoles s'est tenu à Saint-Germain, le 28 février 1999, sous la main de maître de M. Patrick CHENU, qui a animé la salle durant tout l'après-midi. Dommage que la salle ait été trop petite pour accueillir tout le monde : des personnes ont dû être refusées pour des raisons de sécurité, mais quelle ambiance ! L'école d'Omey a reçu pour sa part 1 228,50 F.

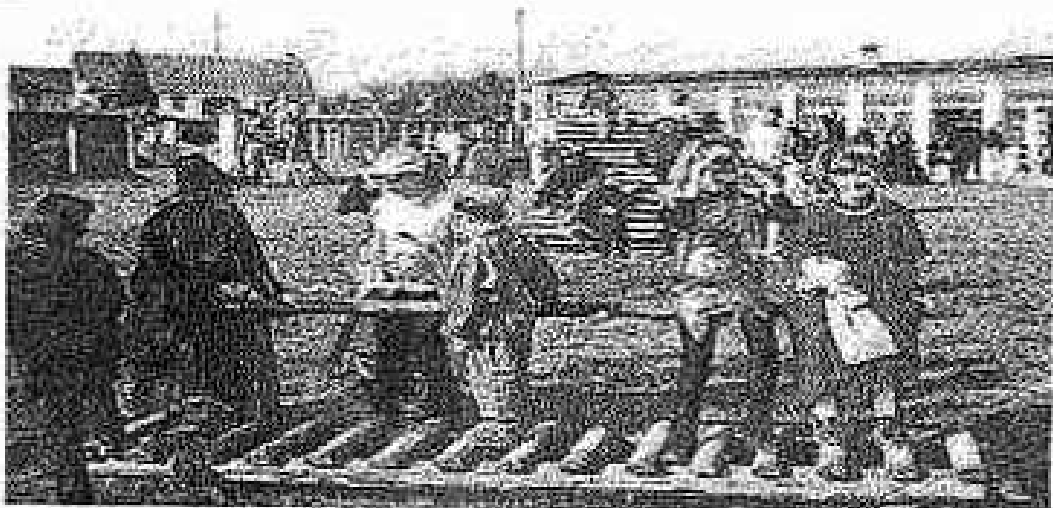
Quand les écoliers de la Vallée doublent l'espace de quelques heures la population d'Omey.

Les écoles du R.P.I.D. de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie ont fêté Carnaval samedi 13 mars dernier. Une somme de 1 296,60 F a été collectée.

Un défilé parti de la cour de l'école a sillonné, sous le soleil, les principales rues du village. La municipalité avait, pour les circonstances, mis à disposition l'employé communal, M. BODIN, le tracteur communal avec la benne kangourou, afin de véhiculer les plus petites têtes blondes déguisées. Madame IDIER, directrice de la maternelle d'Omey, son assistante : Mlle FAUL, et les enfants, se sont chargés de la confection de Monsieur Carnaval et de la décoration du convoi.



Les enseignants, les parents d'élèves et les élèves des quatre autres villages de la Vallée de la Craie se sont élancés dès 14 heures à la rencontre des villageois. Ce sont quelque 300 personnes dans des déguisements très colorés, armées de confettis, qui ont parcouru le village, stimulées par un accueil chaleureux de la population. Pour le « final », les écoliers regroupés à la Salle des Fêtes ont pris un bon goûter grâce aux gâteaux préparés par les mamans.



Bravo et merci à tous les organisateurs pour cette animation. Le tapis de confettis laissé pendant plusieurs jours a gardé en mémoire le passage de Carnaval dans nos rues.
J.P.B.



Enfin, pour terminer l'année scolaire 1998-1999, la kermesse qui s'est déroulée à Pogny le 19 juin 1999 a permis aux parents de découvrir des artistes en herbe, et de voir évoluer les vahnés qui ont déclenché des applaudissements bien mérités.

Profitions de l'occasion pour remercier Mme LESCHIK qui a confectionné les couronnes de fleurs et a joué le rôle de professeur. EV

LES SORTIES DE L'ECOLE...

En octobre 1998, les enfants des classes maternelles ainsi que les CP, les CE1 et les CE2 ont assisté à un spectacle de marionnettes dans les locaux de l'école d'Omey. La compagnie des Trois Chardons leur a concocté une présentation ayant pour titre « ANGA fils du feu ».



« Anga, un petit bonhomme, veut délivrer les flammes d'un volcan pour que le maître du feu soit content. Anga est obligé de se battre contre les méchants « Bachibrouck » verts, jaunes et bleus qui empêchent les flammes de sortir. Mais soyez rassurés chers parents, Anga a gagné. »

Le 13 novembre 1998, les enfants scolarisés en CE2, CM1 et CM2 sont allés au Théâtre Pierre DAC de Châlons-en-Champagne pour assister à une représentation sur le thème de l'intolérance et du racisme, spectacle intitulé « Le Crocodile de Paris ».

Le 5 décembre 1998, toutes les classes ont participé au Téléthon à Vésigneul pendant une demi-heure chacune environ. Les enfants sont heureux à cette occasion de se rendre utiles pour les autres.



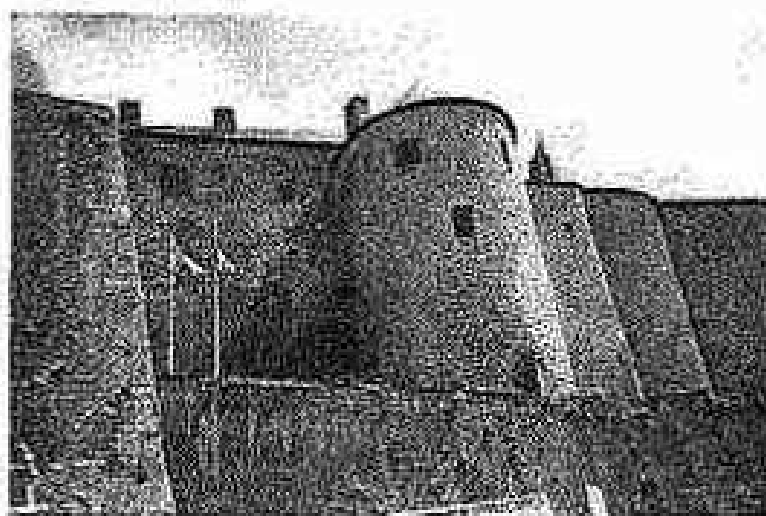
En décembre toujours, les petits sont allés fêter Noël à Jardiland. Inutile d'en parler beaucoup, regardez les photos, elles parlent d'elles-mêmes.

Et le goûter de Noël à l'école d'Omey, c'est quelque chose....



Dans le courant du printemps, les plus grands sont allés visiter le Réservoir du Bassin Seine Marne et se sont interrogés sur la richesse de l'eau.

Enfin fin juin, ils sont partis visiter le Château de Sedan dans le cadre du voyage scolaire. Château bâti au XV^{ème} siècle sur un éperon rocheux, où naquit TURENNE en 1611. C'est le château le plus étendu d'Europe avec 35 000 m² sur 7 niveaux et des remparts de 30 mètres de hauteur qui dominent la ville. EV.



Au fait, j'allais oublier la traditionnelle sortie à la chèvre-rie de La Chaussée pour les petits curieux mais combien très intéressés. EV.



REMISE DE DICTIONNAIRES. VERSION « 2000 ».

Avant la rentrée 1999-2000, les nouveaux dictionnaires ont été offerts aux futurs collégiens de la commune :



Johann GALICHET

Maxime COUDERT

Carol Anne BABEL

Laura DURAND

Dates à retenir :

Samedi 4 décembre 1999 : Téléthon à Pogny

Un loto des écoles ou un bal est à l'étude avec les parents d'élèves dans le courant de l'année (le choix n'est pas encore déterminé et vous serez prévenus par un petit mot dans vos boîtes aux lettres)

Le Carnaval défilera dans les rues de Saint-Germain-la-Ville le 1^{er} avril 2000.
La kermesse est fixée au 17 juin 2000.

LA VIE ASSOCIATIVE

Centre Culturel Laïque d'Omey.

L'association dénommée « Centre Culturel Laïque », régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 a pour but de diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes, de prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation permanente notamment par l'organisation d'activités éducatives et récréatives, éducation physique, intellectuelle, artistique, sociale, sports, lecture, musique, danse, voyages, théâtre, œuvres sociales, pour les adolescents et les adultes. Elle est composée de membres actifs à jour de leur cotisation (en 1998-1999, 67 personnes ont adhéré à l'association), de membres aspirants (jeunes gens et jeunes filles d'âge scolaire) et de membres d'honneur. Le siège de l'association est installé dans le local portant le même nom mis à sa disposition par la Mairie.

Au cours de l'année 1999, diverses manifestations ont été organisées soit par le CCL soit en collaboration avec la Municipalité. Si ces manifestations ont pu se dérouler et remporter un franc succès, c'est grâce à la motivation et au dévouement de bénévoles de tous âges qui, à titre tout à fait gracieux, n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine. Je ne peux que les remercier et souhaiter que d'autres activités axées vers les jeunes enfants, les sorties à thème, soient proposées pour être étudiées et si possible suivies d'action.

Le règlement de la location de la salle des fêtes du CCL a été adopté à l'unanimité lors de l'Assemblée générale du 19 Novembre 1999. Il s'applique à tous : habitants d'Omey ou d'ailleurs. Mme Jocelyne RAULT, qui assure bénévolement la gestion de la location de cette salle (elle ne perçoit aucune rémunération ni avantage en nature), a été chargée – par le Bureau et la présidente du CCL, de faire appliquer rigoureusement ce règlement. LL.

FOOT-BALL.

Toujours sous l'entente « Pogny-Omey-La Chaussée-Marne, complétée avec des jeunes de Courtoisols, Saint-Etienne-au-Temple, Faux-Vésigneul, Vitry-la-Ville, Coupéville, Saint-Germain-la-Ville, Marson, Aulnay-l'Aître et Songy, les jeunes de 5 à 16 ans ont pu évoluer dans les différents championnats et stades (Pogny, Omey et La Chaussée).

- Les Débutants en UFOLEP (secteur de Vitry-le-François) :
 - CSO Omey (équipe à 5) a terminé 2^{ème} sur 7 de leur poule et également 2^{ème} sur 10 des tests plateaux
 - Cross UFOLEP à Sompuis : le 1^{er} du CSO s'est classé 18^{ème} et 8^{ème} sur 12 par équipe
- Les Poussins en 3 F : pas de championnat, seulement plateaux
- Les Benjamins à 7 en 3 F ont terminé 5^{ème} sur 10
- Les Benjamins à 9 en 3 F ont terminé 3^{ème} sur 10
- Chez les moins de 13 ans en 3 F (équipe à 11) ont terminé 2^{ème} en Division d'Honneur, mais pas de montée pour cause de problème administratif du club.
- Chez les moins de 15 ans en 3 F (équipe à 11) ont terminé 2^{ème} également en Division d'Honneur ; montée en Excellence pour la saison 1999-2000.

- 4 Licencié(e)s pour Omev sur 67 licenciés :
- Chez les Benjamins : Anthony XAXO-BUIGUES et Jenny AESCHBACH
- Chez les moins de 13 ans : Jonathan DE SOUSA
- Chez les moins de 15 ans : Cyril DURAND.

Le Tournoi de foot-ball en salle dans la salle omnisport de Pogny les 30 et 31 janvier dernier s'est déroulé dans de très bonnes conditions : bonne participation (encourageant pour les organisateurs qui ont fourni un gros travail).

Pour la saison 1999-2000 :

- Le Cross UFOLEP du secteur de Vitry-le-François aura lieu à Heiltz-l'Evêque le samedi 15 janvier 2000,
- Engagement de deux jeunes d'Omev dans le championnat 3F avec l'Entente Pogny-Omev-La Chaussée : Michaël GAUVAIN et Johann GALICHET. GL.



GALETTE DES ROIS.

Elle a eu lieu le samedi 6 février 1999. Ce sont plus de 60 personnes invitées qui ont tiré les Rois. Bonne manière de se rencontrer et de parler de l'ancien et nouveau temps. Pour la prochaine galette des Rois, des invitations seront adressées aux seuls adhérent(e)s du CCL. GL.

CONCOURS DE BELOTE.

Le 20 février 1999, 56 personnes s'étaient inscrites au concours de belote – ouvert à tous – organisé par le Club des Lobbis. 28 équipes se sont affrontées en 6 parties de 12 donnes

Vainqueurs avec 7674 points : Gérard MAILLARD et Christiane CHAOMLEFFEL qui ont remporté chacun un VTT, suivis de D. JACQUET et Cathia avec 7252 points, puis JC OUDIN et J. AESCHBACH : 7082 points. GL.

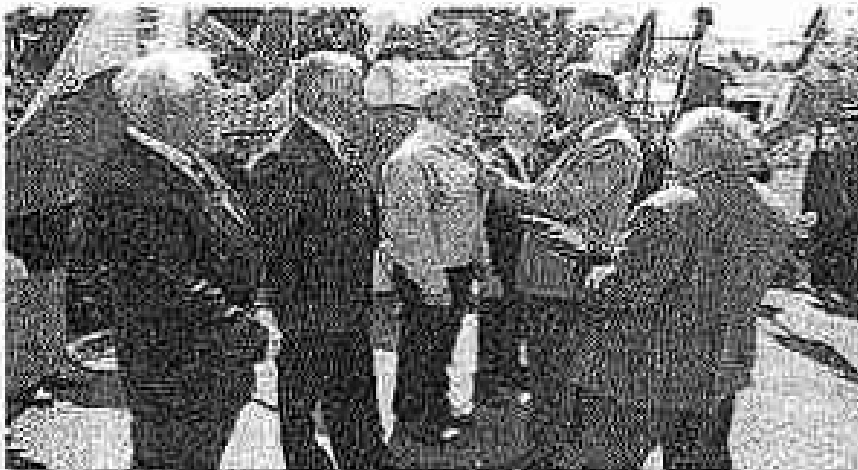
THE DANSANT du 14 Mars.

Pour sa quatrième organisation, « Danse de salon » animée par l'orchestre musette « MANUE et ses VIEUX LOUPS » a tenu toutes ses promesses avec plus de 130 entrées. Une part de tarte était offerte à chacun et chacune ; l'attention a été très appréciée. Le prochain Thé Dansant aura lieu le Dimanche 16 janvier 2000 et sera animé par le même groupe musette : la galette des Rois sera également au programme. GL.

8 MAI 1999 :

L'Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre/CATM et le Comité des Anciens Combattants du canton de Marson ont célébré le 54^{ème} anniversaire de l'Armistice dans notre village, sous la présidence de MM. Pierre BOULLEZ et Hubert PANNET. On notera la présence de M. BOURLIER, Conseiller Général et de l'attaché parlementaire représentant M. BOURG-BROC. Le programme de cette journée était fort chargé :

- Assemblée générale des ACPG/CATM à la salle des Fêtes
- Assemblée du Comité d'Entente à la salle des Fêtes
- Office religieux en l'Eglise d'Omey
- Manifestation au Monument aux Morts avec la participation de la musique « Les Enfants de la Marne ». Les enfants des écoles avaient confectionné une banderole « Honneur aux Anciens Combattants ».
- Remise des médailles
- Vin d'honneur offert par la Municipalité
- Déjeuner amical à la salle des Fêtes avec ambiance bavaroise. GL.



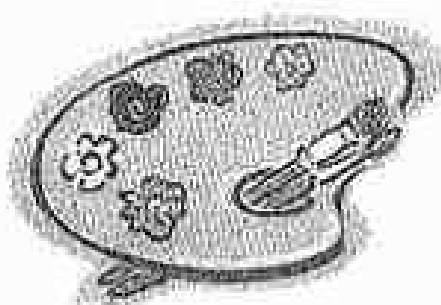
Le 13 MAI : JOURNEE DU CYCLISME – 24^{ème} édition - Et EXPOSITION DE TRAVAUX de PEINTURE.

Pour la seconde fois et pour sa 24^{ème} édition, la journée de la « petite reine » s'est déroulée le jour de l'Ascension le 13 mai. Organisée par le C.C.L., la Commune et avec le concours de la Pédale châlonnaise et de l'Amicale des Anciens Coureurs Cyclistes Champenois, c'est plus de 200 concurrent(e)s qui se sont alignés et que les supporters du vélo sont venus – en grand nombre – encourager et applaudir sur tout le parcours. Une belle brochette de courses :

- Le matin : courses FSGT avec la Pédale châlonnaise :
 - 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} catégories
 - 5^{ème} catégorie
 - Poussins et enfants du village : circuit Omey, CCL par la rue G. Brassens
- L'après-midi : courses FFC avec l'Amicale des Anciens Coureurs Cyclistes Champenois.
 - Ecole des jeunes : circuit Omey, CCL + plateau avec
 - Poussins, Pupilles et Benjamins : circuit Omey, attribués en souvenir Marceau GOLOWKINE
 - Minimes : circuit Omey, Pogny, Omey, en souvenir de Michel HEINZ
 - Cadets : circuit Omey, Pogny, Omey, en souvenir de Serge BLIN.

Très belle journée et forte animation dans le village.

En parallèle de cette journée, une exposition de peinture sur tissu – et pour sa seconde édition – occupait la salle des Fêtes, d'où l'admiration des visiteurs intéressés par les travaux de l'atelier peinture : tee-shirts, foulards, nappes, serviettes, coussins, plumiers, plateaux, ... Une exposition très chaleureuse pour les organisatrices. GL.



4 JUILLET 1999. +

Comme l'année précédente, la Municipalité a offert un repas aux « anciens » du village qui se sont retrouvés pour une journée conviviale. A l'issue de ce repas, une plante a été remise en l'honneur de Mmes DELICHERE et GORGUET ; un magnum de champagne à M. GOUET. GL.



14 JUILLET 1999.

Ce sont quatre-vingt-huit personnes qui se sont réunies pour la Fête Nationale autour d'un barbecue pour fêter le 210^{ème} anniversaire de la Prise de la Bastille. Cette activité, décidée par le Conseil Municipal qui voulait un rassemblement de toutes les générations fut appréciée. La chaleur extérieure était moyenne pour un mois de juillet. La Municipalité a tout mis en œuvre pour le bon déroulement de cette fête et s'est même investie au service et pour la cuisson. La jeunesse avait mis en place un questionnaire sur le village (des « domas » furent montrées) et cette initiative de jeu a séduit toute l'assemblée. Belle réussite en qualité et contacts humains. Merci à tous pour votre participation. Le prochain rendez-vous est fixé à juillet 2000. JPB.



FETE PATRONALE des 25 & 26 SEPTEMBRE 1999.

« Une jeunesse dynamique », la section « Jeunes »...

La relève arrive pour le prochain millénaire : nous avons constaté, cette année, l'arrivée de nouveaux jeunes parmi nous pour perpétuer la tradition des fleurs à l'occasion de la Fête Patronale. Après avoir confectionné les fleurs en papier crépon durant plusieurs jours, les avoir accroché après les branches et installé les pancartes « attractives » aux entrées du village, nous étions fin prêt pour le samedi 25 septembre.

Durant tout l'après-midi, nous avons parcouru les rues ensoleillées du village afin d'accrocher les branches fleuries aux entrées des maisons.

Nous remercions sincèrement les habitants qui nous ont ouvert généreusement leur porte, et notamment les personnes qui, se sachant absentes cet après-midi là, nous ont laissé un petit mot nous demandant de repasser ultérieurement. Une somme de 2 226,70 F a été collectée.

Par ailleurs, la section « Jeunes » du CCL sait se faire remarquer, même en dehors de la Fête Patronale, car elle participe également en se rendant utile auprès d'autres manifestations telles que le Thé dansant, la course cycliste et la soirée dansante du mois de novembre.

Une fête inhabituelle à Omev s'est glissée dans le calendrier des festivités cette année : « HALLOWEEN »... gr.. gr... Aurélie, Jean-Baptiste, Manu et les autres...

La fête patronale des 25 et 26 septembre a été animée, le samedi soir, par l'orchestre « Système Music » et le dimanche après-midi par celui de Jean et Philippe BOKY.

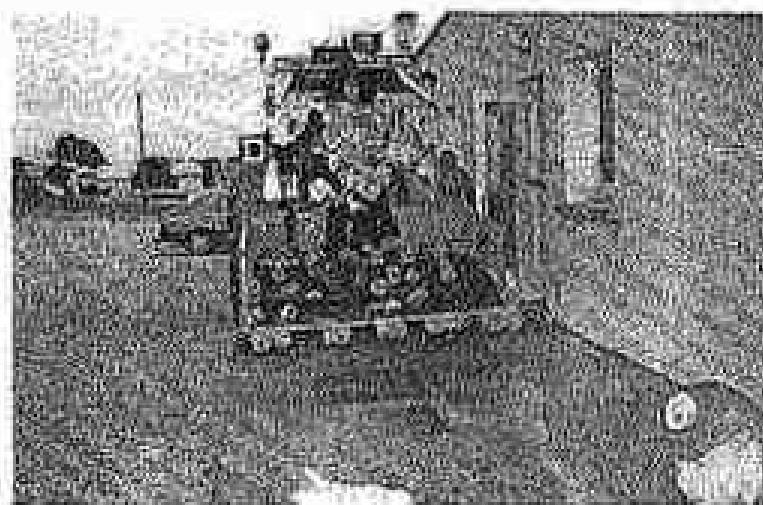
A 16 heures, le dimanche, un conte était proposé aux petits, mais aussi aux grands : parents, grands-parents, tonton, tatas, frères, sœurs, sur le thème « Mélusine raconte... ». Cette représentation nous embarquait dans un rêve, avec une très belle mise en scène, une ambiance « troublante et prenante à la fois », des acteurs sincères et convaincants, qui n'ont malheureusement pas été récompensés à leur juste valeur par un public assez « absent »... C'est si bon de rêver parfois ! ! Dommage... pour les enfants ! C'est un peu comme si on parlait de Noël sans Père Noël... LL

Bilan de la fête patronale

	Dépenses	Recettes
Samedi : entrées et buvette		19 675.80
Dimanche : buvette		10 903.00
Publicité Journal l'Union	922.59	
Animation Musiciens	5 100.00	
Animation « Mélusine raconte... »	3 000.00	
Vigiles - samedi soir -	1 809.00	
Facture boissons (non compris champagne)	5 964.39	
Facture Champagne	10 019.23	
Mâtées, confiseries enfants écoles	490.00	
Droits d'auteur SACEM-SPRE	835.82	
Facture nettoyage salle	964.80	
Divers : collation, papier, goûter	500.15	
TOTAL	29 605.98	30 578.80
Bénéfice		972.82

HALLOWEEN :

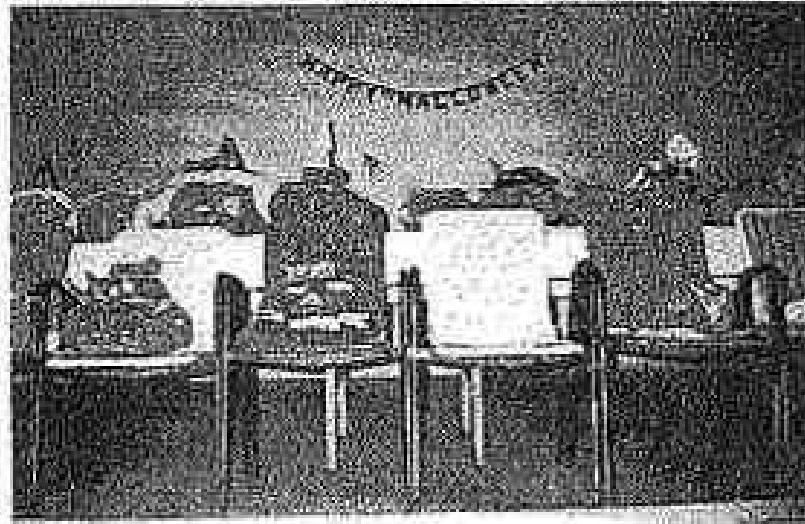
Nous sommes ravis de voir que la fête d'Halloween a pu rassembler autant de monde.



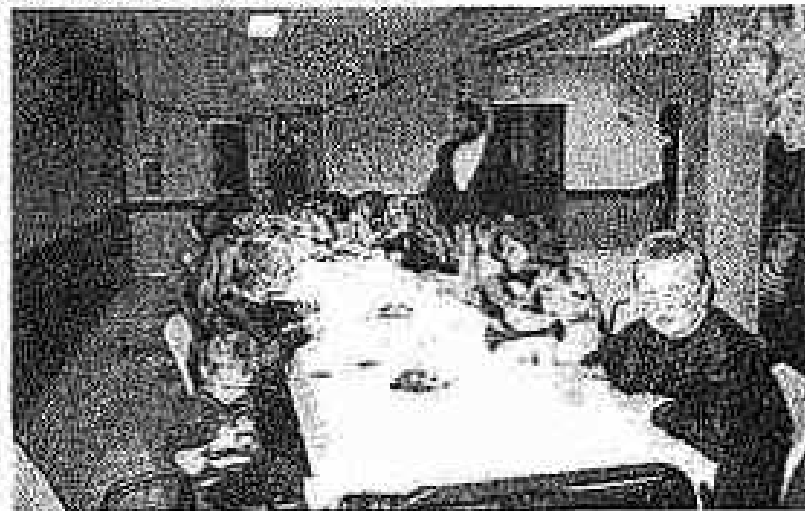
Le défilé s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur, derrière le tracteur communal que nous avons décoré pour l'occasion et en lui imposant de promener une sorcière maléfique, fabriquée par nos soins. Mais cette sorcière n'a pu jeter de mauvais sorts à la population puisque celle-ci fut très généreuse en friandises. Les déguisements étaient au rendez-vous.



Après nous être promenés dans toutes les rues du village, nous nous sommes tous réunis à la salle des fêtes. Nous avons récompensé les auteurs de citrouilles décorées, et tout le monde a pu constater qu'elles étaient vraiment magnifiques. De nombreux talents se sont révélés parmi notre population.



Suivant le déroulement du programme, les jeunes et leurs parents ont pris une collation qui leur était offerte par la section « Jeunes » du CCL.



Nous tenons encore à remercier toutes celles et tous ceux qui, chaque année, à l'occasion de la fête patronale nous accueillent gentiment et nous gratifient de quelque argent, argent sans lequel la journée d'Halloween n'aurait pu avoir lieu car cette manifestation n'a aucun but lucratif ; mais l'apport social et amical a été très important et nous en sommes fiers. Aurélie, Jean-Baptiste, Manu,... et les autres...

Recettes : flan au potiron :

- . 300 g de pulpe de potiron
- . ¼ l de lait
- . 150 g de sucre en poudre
- . 3 œufs
- . 1 zeste de citron
- . 60 g de farine

Couper les morceaux de potiron en gros dés. Les faire cuire dans l'eau bouillante environ 50'. Après la cuisson, éplucher la pulpe et mixer pour obtenir une purée. Dans un saladier, mélanger la farine, les œufs le sucre, le lait, le sel et le zeste et enfin la pulpe de potiron. Verser le tout dans un moule beurré. Faire cuire à four chaud pendant 20'.

Tarte au potiron

- . 1kg de potiron
- . une pâte brisée toute prête
- . 150 g de sucre semoule
- . 180 g de crème fraîche
- . un zeste de citron râpé
- . 80 g de farine,
- . 3 œufs, du sel

Cuire la pulpe de citrouille coupée en dés dans une casserole, avec très peu d'eau. Egoutter-la. Dans un saladier, mélanger 500 g de pulpe cuite, le sucre, les œufs et la farine. Ajoutez le sel, le zeste de citron et la crème. Disposer la pâte brisée dans un moule à tarte. Garnir avec la purée et faire cuire à four chaud pendant 40'.



SOIREE dansante du 6 novembre 1999.

Après la paella, ce sont plus de 115 personnes qui ont répondu à la soirée alsacienne avec l'animation dansante « Franck Coiffure » jusque très tard la nuit (ou de bonne heure le matin. A l'année prochaine.

INFO 18.

Pin Pon!!! Depuis le 5 octobre 1998, le S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a déménagé à Fagnières. Créé à la faveur d'une loi de 1996, cette nouvelle entité regroupe comme dans chaque département en France tous les services d'incendie et de secours de la Marne. La départementalisation des services d'incendie et de secours correspond au regroupement au sein d'une même organisation et sous un commandement unique, des moyens juridiques, humains et matériels nécessaires à la protection de tous les habitants, des biens et de l'environnement d'un même département.

Le C.T.A. codis de la Marne (Centre de Traitement de l'Alerte), gère dans les locaux du S.D.I.S. de Fagnières, tous les appels du 18 avec une vingtaine de salariés pour une plus grande efficacité, de rapidité et de décision pour le bien de tous.

Départ en retraite : le 1^{er} mars 1999, le sapeur Paul JACQUET, atteint pas la limite d'âge (55 ans), a rejoint nos retraités. Nos félicitations Paul, pour ton dévouement au Corps depuis le 1^{er} Août 1970, date à laquelle tu avais été recruté par le Lieutenant Maurice LESAINT.

Changement au C.P.I. : ce départ a promu le sapeur Jacques BORDOGNA, deuxième adjoint au Chef de Corps (c'est le plus âgé dans le grade le plus élevé).

Nouveaux venus : le 3 novembre 1999, entrée dans notre Corps de première intervention, des sapeurs : Joël AESCHBACH et Gilbert CHEMOLLE, qui ont signé un contrat de cinq ans. Le 11 novembre, ils étaient en tenue aux côtés de leurs collègues à la cérémonie au Monument aux Morts. Merci déjà pour votre dévouement dans un but communautaire et bienvenue dans notre C.P.I. à ces nouveaux volontaires.

Dotation : Le Conseil Municipal a doté de tenues de feu tous ces hommes pour une somme de 7 636,34 F afin de les aider dans leur mission.

Sainte-Barbe : le prochain rendez-vous fixé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers d'Omev est à l'Hôtel du Midi le 15 janvier 2000.

Les sapeurs-pompiers sont intervenus sur appel de la Mairie pour reboucher les dégâts occasionnés par l'orage qui a frappé fort le vendredi 6 août. L'abondance de pluie qui l'accompagnait a transporté grève et gravats dans ses coulées et surtout rue de la Garene.

Naissance d'Aurore au foyer du sapeur Stéphane CHAOMLEFFEL et Nadine MANDIN le 15 août 1999. Nos félicitations aux parents.



EXPRESSION LIBRE D'UNE PASSIONNEE ... de FOOT ! ! ! !

Si les médias nous interpellent souvent sur la jeunesse d'aujourd'hui, il faut savoir laisser parler aussi les passionnés. C'est ce que nous avons voulu, cette année, en laissant cette page aux commentaires d'une jeune fille de 18 ans, habitant la commune d'Omev. Il s'agit d'Angélique ALEXANDRE qui s'exprime ici sans retenue. Elle fait partie d'une équipe de foot féminine reconnue au niveau national. Son parcours ? Angélique vous le fait découvrir. A toi Angélique !

« J'ai commencé le foot à l'âge de 11 ans au Club de Frignicourt, en mixité ; j'ai pu jouer avec les garçons jusqu'en 1994-1995, année au cours de laquelle j'ai remporté mon premier titre de championne des Minimes en compagnie de mon père qui a été mon premier coach.

En août 1995, j'ai rejoint le club féminin de Saint-Memmie, pour commencer en catégorie des moins de 16 ans, puis en senior et de temps en temps avec l'équipe de National 81 qui équivaut à la D2 chez les garçons.

Avec de la rigueur dans les entraînements, mes premières satisfactions sont arrivées pour les sélections :

- Tout d'abord en équipe Nationale de la Marne
- En 97-98, à Belfort, en tant que joueuse de champ
- En 98-99 à Montry (77) en tant que gardienne de but (qui est devenue mon poste en début d'année).

La seconde sélection m'a permis d'être retenue en présélection de l'équipe de France des moins de 18 ans au Centre Technique National de Clairfontaine. J'ai pu y rencontrer l'équipe de France Espoir, Almé JACQUET, Roger LEMERRE.

Cette même année, le club a fini premier du Challenge de l'Offensive, c'est-à-dire a fini « Meilleure attaque » au niveau féminin de la Champagne-Ardenne et surtout 3^{ème} au niveau national.

Nous avons été sélectionnées à Chelles pour un week-end à participer à la demi-finale que nous avons gagnée par 10 buts à 1 et la finale 11-0. Nous avons été invitées à passer un après-midi à Eurodisney, et en soirée, à la remise des trophées en compagnie d'anciens joueurs tels que GIRESE, HIDALGO, etc...

Le mois suivant, nous avons été conviées à la Garden party de M. CHIRAC, le 14 juillet 1998, pour assister au défilé militaire, puis à la réception qui a suivi dans le parc de l'Elysée où l'équipe de France « Championne du Monde » a fait son apparition au cours de l'après-midi. Mais le meilleur moment de cette journée, en sortant de l'Elysée, fut l'instant où l'on a pu voir de tout près Aimé JACQUET avec la Coupe du monde dans les bras et Youri DJORKAEFF sortant de son hôtel.

En 1998-1999, nous avons terminé premières de N 1B et remporté le titre de Championnes de France, match auquel j'ai eu la chance de participer et qui s'est déroulé à Saint-Cyr en Ardèche.

Cette année, nous sommes au plus haut niveau féminin N1A, mais malheureusement le championnat a repris sans moi, car suite à une blessure de l'épaule dans le courant de l'année dernière, j'ai dû me faire hospitaliser. Mais enfin je recommence à courir et suis impatiente de fouler de nouveau les terrains et pourquoi pas ceux de N1A ce qui serait pour moi un grand moment ».

Voilà des propos qui font « chaud au cœur », et nous souhaitons tous que les ambitions d'Angélique aboutissent. Bonne chance et tiens-nous au courant si tu le souhaites ! Félicitations aux parents d'avoir su encourager leur fille tout au long de ce périple. Angélique nous a confié quelques photos de son album que nous vous laissons découvrir. EV.



REGARD SUR LE PASSE...

Compte rendu d'une réunion de Conseil Municipal un an après le début de la première guerre mondiale.

« L'an mil neuf cent quinze, le seize mai, le Conseil Municipal de la commune d'Omev s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. VIART, maire. Présents : MM. VIART E. DEBEURY Auguste, FAULHABER M. RUDLOFF, VALLET E., PETIT, CHICANOT. Secrétaire : M. VALLET.

M. le président expose qu'il existe actuellement 3 vaches abandonnées pendant l'invasion dans le territoire et en subsidiaire chez des cultivateurs. Ainsi que 2 voitures à courir et une pouliche.

Le Conseil est d'avis de liquider cette affaire. Après avoir demandé des explications aux détenteurs de ces objets abandonnés, le Conseil estime :

1° - que les animaux laissés chez MM. DEBEURY Lucien et Louis MILLE ayant donné des produits (veau et lait), il n'y a pas lieu d'accorder d'indemnité, les produits en tenant lieu.

2° - quant à la vache en dépôt chez M. VASSEL, il a été constaté qu'elle a donné du lait depuis le commencement et qu'alors il sera accordé une indemnité globale de 150 F à son nourrisson,

3° - pour le cheval laissé chez M. VIART, le Conseil décide que le détenteur jeune recevra une indemnité de 250 F.

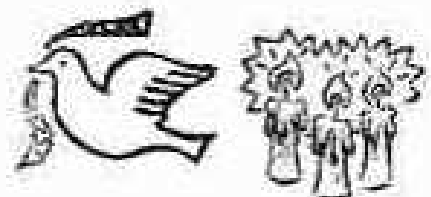
Le Conseil autorise le maire à procéder après annonce publique 8 jours à l'avance, à la vente aux enchères des animaux et objets sus désignés. Il sera perçu en plus du prix 5 % pour les frais de vente, le montant global sera encaissé par le percepteur. Il prie M. le Préfet de vouloir bien autoriser la présente délibération. »

Suivent les signatures : RUDLOFF, VIART, FAULHABER, CHICANOT, PETIT, DEBEURY, E. VALLET.

QUELQUES NOELS EN EUROPE...

FINLANDE :

Chacun des quatre dimanches précédant Noël, on allume une bougie, posée sur l'appui de fenêtre pour être vue de l'extérieur. Le sapin est décoré de guirlandes et de drapeaux de toutes les nations. Le 24, le traditionnel sauna réunit toute la famille. A midi précise, la Paix de Noël est prononcée à Turku, l'ancienne capitale.



Le plus original de la fête est la visite au cimetière où on dispose une bougie sur la tombe des disparus ; ensuite place à la fête des enfants qui, vêtus en lutin, attendent le Père Noël. S'ils répondent « oui ! » à la rituelle question « avez-vous été sage ? », le Père Noël vide sa honte.

SUEDE :

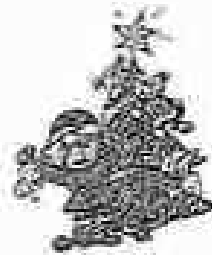
Les festivités commencent avec la fête de sainte Lucie, le 13 décembre. Très tôt le matin, les petites filles portant une couronne de bougies ou de papier d'argent se préparent à apporter à leur papa qui fait semblant de dormir à poings fermés, son café, et à lui souhaiter une bonne fête.



La veille de Noël, le papa, dans le rôle du Père Noël suédois « Jultomte », entre dans les maisons et autorise les enfants à ouvrir leurs cadeaux. Le repas de Noël (avec morue séchée et jambon au chou rouge) peut alors commencer.

ALLEMAGNE :

Si Martin Luther fut le fondateur du protestantisme, on l'ignorait inventeur du sapin de Noël. Quant au Père Noël, trois au moins ont habité la tradition allemande : le premier, très ancien, serait une émanation du dieu Thor. Le deuxième, le fameux Saint-Nicolas, est fêté le 6 décembre. Le troisième, plus curieux, a pris la forme d'une jeune fille avec une couronne d'or, Kriss Kringle, qui se balade de maison en maison avec un petit sapin sous le bras.



ESPAGNE :

Pas de Noël sans crèche ! Chaque foyer a la sienne fabriquée en terre cuite. Les festivités commencent dès avant le 25 : on se rend visite entre voisins et amis. Malaga ou d'anisette attendent le visiteur. Le réveillon et le repas de Noël sont réservés aux proches. Au moment où tout s'arrête dans le reste de l'Europe, tout commence vraiment en Espagne : d'abord le 27 décembre au soir : lecture de fausses nouvelles à la télévision et explosion de pétards pendant près d'une heure ; puis le 28 décembre, jour des Saints-Innocents, c'est notre 1^{er} avril : canulars, blagues, ...



Après le traditionnel défilé des Rois Mages le 5 janvier, les enfants disposent leurs souliers avec des mets pour les Rois et un seau d'avoine pour leurs chameaux, sur le balcon des maisons. Ce n'est que le 6 janvier que les enfants ouvrent leurs cadeaux. Ce jour-là, on déguste un gâteau moelleux, « le roscon » des Rois, en forme de couronne dans lequel se cachent quelques surprises : fève, porte-clés...qui assureront une année de chance à celui qui tombera dessus.

AUTRICHE

Douce nuit, Sainte nuit : ce chant de Noël composé en 1818 marque l'apothéose d'une célébration qui débute fin novembre.

IRLANDE

Retrouailles familiales au pub, une bougie à la fenêtre pour guider un éventuel sans-abri dans la nuit.

DROITS ET DEVOIRS

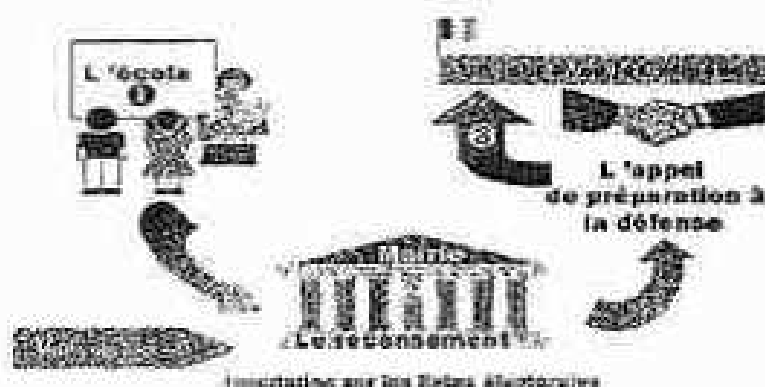
RECENSEMENT MILITAIRE.

Ecole : dans le cadre de la nouvelle loi, les programmes scolaires du second degré comporteront un enseignement sur les principes de l'organisation générale de la défense nationale et européenne.

Mairie : Tout citoyen âgé de 16 ans est désormais tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile ou au consulat s'il réside à l'étranger. Depuis le 1^{er} Janvier 1999, les jeunes garçons et les jeunes filles nés à partir du 1^{er} janvier 1983 se font recenser à 16 ans dans le mois d'anniversaire. Une attestation de recensement leur sera remise.

Appel : le troisième rendez-vous obligatoire est la journée d'appel de préparation à la défense à laquelle vous devez participer avant 19 ans pour les garçons nés en 1980, 81 et 82, avant 18 ans pour les garçons et les filles nés à partir de 1983. Vous serez donc convoqué normalement un samedi, sur un site, en général militaire, proche de chez vous. Vous serez mis en contact avec des cadres pour faire connaissance avec l'institution militaire. A l'issue de cette journée, un certificat de participation vous sera remis.

Attention : conservez ce certificat ainsi que votre attestation de recensement, ces deux documents vous seront indispensables pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (C.A.P., B.E.P., BAC, permis de conduire). Les données du recensement facilitent l'inscription sur les listes électorales. JPB.



URBANISME.

Rappel : toute modification extérieure, ouverture nouvelle, construction d'appentis, couverture de terrasse, etc.. de votre maison, doit faire l'objet d'une déclaration sur formulaire à retirer à la mairie, de même pour la transformation de votre clôture !!! JPB.

INSCRIPTION sur les LISTES ELECTORALES.

Lorsque la période est ouverte, venez en mairie avec un document prouvant votre domicile (facture EDF, téléphone, eau...) et votre carte d'identité. JPB.

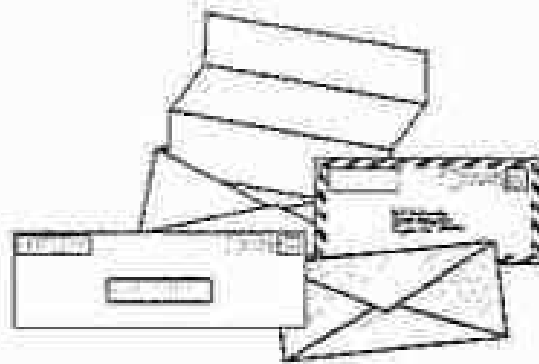
BRUITS EXCESSIFS : comment faire respecter sa tranquillité ?



La nouvelle législation antibruit (loi du 31 décembre 1992 – Journal Officiel du 1^{er} janvier 1993) renforce vos moyens d'action. La répression des bruits de voisinage est facilitée, mais la meilleure formule est de trouver un terrain d'entente.

1. *Privilégier l'arrangement amiable* : aller voir le fauteur de trouble qui, bien souvent, ne se rend pas compte de la gêne qu'il occasionne et l'inviter à venir chez vous pour qu'il s'en rende compte. Peut-être changera-t-il de comportement ?
2. *Se lancer dans l'insonorisation*
3. *Envoyer une lettre recommandée* : si le fauteur de trouble ne tient pas ses engagements, lui adresser une simple lettre en lui rappelant les résolutions prises. En garder une copie. Si rien n'est fait, lui envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception. Si votre voisin récalcitrant est locataire, prévenir son propriétaire afin que ce dernier le mette en demeure « d'user paisiblement des lieux loués ».
4. *S'adresser à l'administration* : si ces démarches échouent, vous pouvez vous adresser au maire. Un constat d'infraction pourra être établi par la police municipale ou la gendarmerie. Pour le tapage nocturne et les deux-roues bruyants, c'est aux policiers ou aux gendarmes qu'il faut s'adresser. Quant aux nuisances sonores occasionnées par les installations classées : certaines usines, ateliers, carrières, ... elles sont de la compétence d'un corps d'inspecteurs spécifiques.
5. *Agir en justice* : vous avez le choix entre deux procédures judiciaires :
 - soit la procédure pénale permettant qu'une amende soit infligée à l'auteur du bruit et la demande de dommages et intérêts ;
 - soit la procédure civile permettant d'obtenir la cessation du trouble et l'attribution de dommages et intérêts : au Tribunal d'Instance pour des dommages et intérêts inférieurs à 30 000 F ; au Tribunal de Grande Instance pour un montant supérieur. Un avocat est alors obligatoire.

INFORMATIONS DIVERSES



MEDAILLE D'HONNEUR.

Monsieur le Maire a présidé une sympathique cérémonie le Vendredi 12 mars à 18 h 30 à la Mairie. Il a félicité Mademoiselle Catherine FAUL qui, entrée en Septembre 1978 comme Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), s'est vu remettre la médaille d'honneur communale – argent – en présence de M. Marc VIGUIER, Maire de Pogny, de Claude RENINGER, adjoint des membres du Conseil Municipal d'Omey et de nombreux enseignants avec qui Catherine a collaborés. M. le Maire, après avoir remercié Odile CHATEAUROUX qui l'avait pressentie et proposée en 1978 à Gilbert PETRY et Jean CUITOT, les Maires de l'époque, a félicité Mlle FAUL pour l'accomplissement de sa tâche avec diplomatie et entrain. La cérémonie s'est terminée avec le verre de l'amitié et la remise de cadeaux à la récipiendaire. JPB.



ACQUISITION de TERRAINS.

La baisse des taux d'intérêt est peut-être passée par là car des demandes de logement ou achats de maisons et de terrains arrivent régulièrement en Mairie. Devant ce phénomène et la baisse de population enregistrée (voir rubrique recensement par ailleurs), la Municipalité cherche à acquérir du foncier. Elle avait d'ailleurs inscrit une somme dès le budget primitif. Le remaniement du cadastre datant de 1937 décrété par le Préfet cette année a révélé des situations cocasses lors des réunions du Conseil Municipal : c'est ainsi que nous avons découvert

que l'abri bus et le parterre fleuri étaient construits ou aménagés sur des terrains ne nous appartenant pas, que des échanges de parcelles n'avaient jamais été régularisés ce qui a amené des propriétaires floués par des pertes de surfaces conséquentes à revendiquer verbalement leur droit auquel il ne peut être donné suite pour cause de prescription.

Le remembrement en cours consécutif à la mise à quatre voies de la RN 44 et sa déviation ont donné une situation nouvelle à régler.

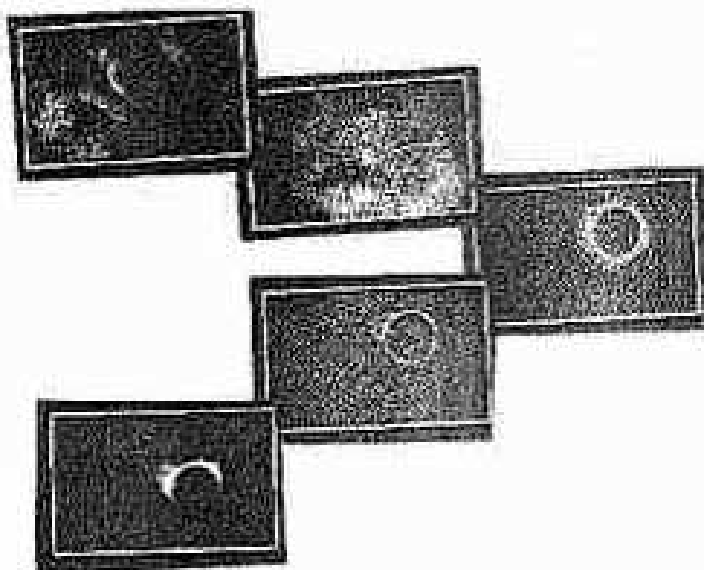
Suite à ce remembrement, la commune s'est portée acquéreur d'une surface de 96 ares auprès de l'Etat ce qui nous a été accordé. La prise de possession doit avoir lieu dans le courant de l'année 2000. Ce terrain a permis d'entreposer les outils et matériels de chantier lors des travaux de la rue de la Garenne. Ce terrain appartenait à Mme CHIFFRE qui souhaitait s'en séparer.

Le terrain de l'abri bus est en cours de régularisation au prix de 50 F le m² pour une surface de 2 ares 61 centiares – N°319 derrière les Murs plus les frais d'enregistrement. Le terrain des parterres aménagés à l'entrée d'Omey en venant de Pogny devrait devenir propriété communale en cours d'année 2000 (surface : 2,58 ares – n° 324 – derrière les Murs).

Se trouvent enfouis sous ce terrain, les écoulements des habitations de l'Impasse Colonel Fablen ; ceci explique l'intérêt de l'acquisition. Cette transaction fait partie d'échanges ainsi que le terrain vague (255 m²) face au cimetière, propriété d'Omya S.A., tout comme la régularisation de diverses parcelles le long de la rue Pierre Semard, rue du Pont, route Départementale 60, ruelle de l'Eglise. Pour des terrains de construction, nous étudions les propositions de propriétaires de terrains proches ou quelque peu éloignés du village.

Dans sa réunion du 11 juin dernier, le Conseil Municipal – à l'unanimité – a décidé, suite à la demande de la société Omya, de céder une voie communale qui descend vers le canal latéral à la Marne à la sortie d'Omey vers La Chaussée. JPB.

ECLIPSE du 11 AOÛT.

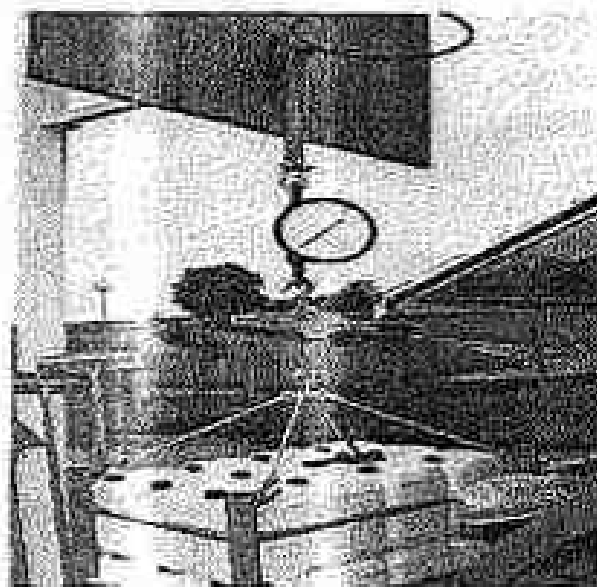


Attendue dans notre département depuis le 22 mai 1724, cette éclipse – la dernière de ce millénaire – restera gravée dans toutes les mémoires : minutes inoubliables pour beaucoup d'entre nous. Notre département se trouvait le 11 août dans la ligne de centralité de cet événement. Après son occultation totale à 12 heures 27, le soleil libérait à nouveau sa chaleur en cette journée d'août et illuminait l'émotion de chacun à Omey.

J'oubliais !!! Vous pouvez ôter vos lunettes en polypropylène, cette protection n'est plus nécessaire : la prochaine éclipse, en France, aura lieu en 2081. Alors ??? JPB.

SECURITE : poteaux de basket-ball, cages de but de foot-ball fixes ou mobiles.

Pour les installations sportives dont la vérification annuelle des matériels sportifs est rendue obligatoire par le décret n° 96-495 du 4 juin 1996, notre commune effectue – avec du matériel acheté en commun par le SIVOM de Marson – ces vérifications en charge avec le concours de notre service technique. Ceci est consigné dans un registre tenu en Mairie comme le veut ce décret. JPB.



ESSAI SOUTS LES POTEAUX...

Essais statiques de charges sur les matériels sportifs.

Suite à l'intervention de la Municipalité, depuis le 25 octobre dernier la Poste distribue le courrier dans les cédex installés à proximité des habitations par une nouvelle implantation dans la partie haute de la rue de la Garenne. Le SIVOM de Marson via la Société DECTRA ramasse de nouveau devant le domicile des riverains les ordures ménagères qui, par l'exiguïté de cette voie étaient depuis longtemps transportées par chacun vers la voie du bas. JPB.

ASSAINISSEMENT.

Nous voulons nous mettre à l'écoute de la loi sur l'eau. Votée en 1964, elle a été modifiée le 3 janvier 1992 – décret du 3 juin 1994 et arrêté d'application du 6 mai 1996 – afin que tous les travaux soient exécutés pour le 1^{er} janvier 2005. Donc conformité de toutes les installations existantes et autres dans le code de l'urbanisme. Cette loi vise à assurer la protection efficace de nos ressources d'eau et traite les moyens à mettre en œuvre pour contenir :

- une gestion de l'eau
- une gestion de la police de l'eau
- une gestion des pollutions accidentelles.

Bien sûr, nous aurons des études à se conformer à cette loi « pour le bien de tous et de nos futures générations » par le biais de la commune et de la communauté de communes. Cette dernière a déjà la compétence et est de plus préférable pour obtenir d'avantages d'aides au niveau des subventions et des prêts de l'Agence de l'Eau – Bassin Seine-Normandie à laquelle nous versons une taxe.

Dans le cadre d'Omey, nous serons désavantagés à cause du potentiel fiscal, d'où l'étude par la communauté de communes. Mais cette étude est à prendre au plus tôt afin d'obtenir les meilleures aides car les demandes vont affluer dès que nous approcherons de la date fatidique du 1^{er} janvier 2005. La protection de l'eau, c'est :

- traiter les eaux vannes (provenant des WC), les eaux ménagères (provenant des cuisines, salles de bain, lave-vaisselle, machine à laver, baignoires et robinets) dites aussi « eaux usées »,
- traiter les eaux pluviales (eau de pluie et de ruissellement de terre) évacuées par le réseau d'assainissement existant à Omey. Nous reviendrons sur les avancements des études. GL.

RECENSEMENT 1999 – Résultats.

Nous enregistrons un recul démographique dans la région Champagne-Ardenne (moins 5 500 habitants : 0,05 % annuel). 1 342 300 champardennais. Départs de la région par déficit migratoire de moins de 46 300 habitants (0,39 % annuel). Pour le Département de la Marne : 565 229 habitants, soit + 7 012 habitants soit + 0,14 % par an. Ceci donne pour notre département une croissance ralentie : 565 229 = 37^{ème} rang. La Marne perd aussi des habitants sur le plan migration. Pour l'arrondissement de Châlons-en-Champagne, + 0,74 %. Pour l'espace rural marnais, légère croissance : + 0,15 % contre recul dans la région (le péri urbain est dans la statistique du constat).

Pour notre commune, nous recensons 257 habitants en 1999 contre 305 en 1990. Les causes : départs d'enfants et d'adultes en recherche d'emploi, de retraités, absence de terrains pour la construction...

Evolution à travers le temps :

1773 : 78 habitants (35 hommes, 34 femmes, 7 garçons, 2 filles)

1901 : 100 habitants

1936 : 186 habitants

1954 : 244 habitants

1960 : 335 habitants

1962 : 365 habitants

1968 : 356 habitants

1975 : 373 habitants

1982 : 313 habitants

1989 : 305 habitants

1999 : 257 habitants



COMMENT OBTENIR CERTAINS DOCUMENTS

Concernant la naissance :

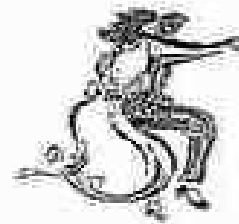


La déclaration est obligatoire à la mairie du lieu d'accouchement, et la reconnaissance d'un enfant naturel peut être faite à n'importe quelle mairie.

1. Si vous désirez une copie ou un extrait d'acte de naissance, il faut vous adresser à la mairie du lieu de naissance.
2. Si vous êtes né dans les DOM-TOM et que vous résidez en métropole, il faut vous adresser au secrétariat d'Outre-Mer, bureau des affaires juridiques et de l'état civil, 27 rue Oudinot, 75358 Paris 07 SP
3. Si vous êtes né à l'étranger, il faut vous adresser au ministère des Affaires étrangères, sous-direction de l'état civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes cedex 09

Concernant le mariage :

Pour constituer un dossier de mariage, il faut s'adresser à la mairie du domicile de l'un des futurs époux, et si vous désirez établir le contrat de mariage, un rendez-vous chez le notaire s'impose.



1. Si vous désirez une copie ou un extrait d'acte de mariage, il faut vous adresser à la mairie du lieu de mariage.
2. Si vous vous êtes marié dans les DOM-TOM et que vous résidez en métropole, il faut vous adresser au secrétariat d'Outre-Mer, bureau des affaires juridiques et de l'état civil, 27 rue Oudinot, 75358 Paris 07 SP
3. Si vous vous êtes marié à l'étranger, il faut vous adresser au ministère des Affaires étrangères, sous-direction de l'état civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes cedex 09

Concernant le décès :

Le constat de décès est établi par un médecin. La déclaration doit être effectuée à la mairie du lieu de décès en étant muni du constat de décès. La succession sera réglée par un notaire.

1. Si vous désirez une copie ou un extrait d'acte de décès, il faut vous adresser à la mairie du lieu de décès.
2. Si le décès a eu lieu dans les DOM-TOM, il faut vous adresser au secrétariat d'Outre-Mer, bureau des affaires juridiques et de l'état civil, 27 rue Oudinot, 75358 Paris 07 SP
3. Si le décès a eu à l'étranger, il faut vous adresser au ministère des Affaires étrangères, sous-direction de l'état civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes cedex 09

QUELQUES AUTRES ...

- Les fiches d'état civil sont rédigées par n'importe quelle mairie,
- Le certificat de nationalité par le tribunal d'instance du domicile (Omev dépend du ressort du Tl de Châlons-en-Champagne)
- Le livret de famille et le certificat de concubinage est obtenu à la mairie du domicile. EV.

ATTENTION, ATTENTION, L'EPIDEMIE NOUS GUETTE....

Elle s'appelle la SIGLITE.

Si je vous dis : C.E. - B.A.L.O. - F.R.I. - A.N.A.R. - I.R.A. - D.A.N. - L.O. ... il ne faut pas lire ce que vous croyez lire...

On est noyé de sigles, submergé de sigles, si je traduis, on lira alors :

C.E. = Conseil d'Etat

B.A.L.O. = Bulletin des Annonces Légales Obligatoires

F.R.I. = Fonds de Redéveloppement Industriel

A.N.A.R. = Académie Nationale des Arts de la Rue

I.R.A. = Institut Régional d'Administration

D.A.N. = Directives d'Aménagement National

L.O. = Loi Organique

Si vous en voulez d'autres, vous pouvez vous tester : je reste persuadée que vous en connaissez déjà beaucoup sans y prêter attention.

I.A.	Inspection Académique
C.D.I.	Centre des Impôt
D.D.A.S.S.	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
S.D.I.S.	Service Départemental d'Incendie et de Secours
D.D.E.	Direction Départementale de l'Equipement
D.D.C.C.R.F.	Direction Départementale de la Concurrence, la Consommation et de la Répression des Fraudes
D.I.R.E.N.	Direction Régionale de l'Environnement
S.G.A.R.	Secrétariat Général aux Affaires Régionales
D.D.A.F.	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
D.R.I.R.E.	Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement

plus difficile :

G.A.R.N.U.	Guide d'Application du Règlement National d'Urbanisme
B.A.P.S.A.	Budget Annexe des Prestations Sociales Agricoles
C.O.D.E.R.P.A.	Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées
D.A.T.A.R.	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
I.H.E.D.N.	Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale
O.N.A.C.V.G.	Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
S.A.F.E.R.	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
S.O.F.R.E.S.	Société Française d'Enquêtes par Sondages
U.R.S.S.A.F.	Union pour le Recouvrement des Cotisations de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales
I.N.P.I.	Institut National de la Propriété Industrielle

Rappel des activités du C.C.L.

. Foot-ball : Entente Pogny-Omey-La Chaussée - Minimes, cadets, débutants, pupilles ou benjamins.

* Responsables : Michaël BOVAY, Christophe et Emmanuel CHAOMLEFFEL.

. Atelier peinture : ouvert tous les mardis de 20 h 30 à 22 h 30.

* Responsable : Mathilde PETIT.

. Club des Loisirs : nos aînés se retrouvent le *vendredi de 14 h à 18 h* pour jouer aux cartes ou au scrabble.

* Responsables : J. BORDOGNA.

. Bibliothèque : prêt gratuit de livres divers : plus d'un millier de titres.
Ouverture : le *Vendredi de 17 h 45 à 18 h 15*.

* Responsable : H. AUBOURG.

. Location de la salle des fêtes :

Tarifs	Habitants d'Omey	Extérieurs
Vin d'honneur - boum	100 F	300 F
Location d'une journée (repas)	300 F	900 F

Les chèques de location sont remis immédiatement en banque.

Caution de 900 F demandée lors de la remise des clés. Non restitué si état des lieux non conforme.

Les loueurs sont priés de lire contrat et règlement avant de signer.

* Responsable : Mme RAULT Jocelyne.

. * Réunions du conseil municipal : elles ont lieu le vendredi à 20 h 30 et sont publiques. Bienvenue à toutes et tous.



NOS JOIES ET NOS PEINES



NAISSANCES :

Alan BABEL : *28 avril 1999 à Châlons en Champagne*
 Manon CHAUDEL : *2 juin 1999*
 Maxime PACHE : *23 octobre 1999 à Vitry-le-François.*

MARIAGES :

Isabelle BORDOGNA et Jérôme LEGRAS : *6 février 1999*
 Virginie ALEXANDRE et Jim SEURAT : *26 juin 1999*
 Danielle L'HUILLIER et Daniel JOLY : *21 août 1999*

DECES :

Madame Jeannine LAMBERT : *29 juin 1999*
 Monsieur Maurice RENARD : *24 août 1999*
 Madame Nicole FRAY : *6 décembre 1999*

TRANSCRIPTION :

Mme Mariette HURTE.

NOUVEAUX ARRIVANTS :

M. CUVELIER Gérard et Mme ROS Nadine
 Mlle LHOMME Valérie et M. MORAL Arnaud

DEPARTS :

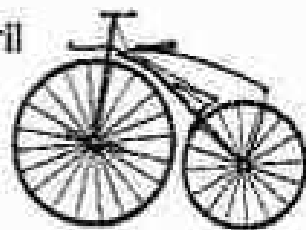
M. MOREL Michel

**BLOC-NOTES**

*

Manifestations prévues en 2000 :

- ▣ Vœux du Maire : 8 janvier
- ▣ Sainte — Barbe : 15 janvier
- ▣ Thé Dansant (CCL) : 16 janvier
- ▣ Galette des Rois (CCL) : 22 janvier à 18 h.
(Invités : détenteurs de la carte du CCL)
- ▣ Concours de belote par le Club des Loisirs du CCL : 19 février
- ▣ Voyage organisé par la section « Jeunes » du CCL : Avril
- ▣ Armistice 1939-1945 : 7 mai
- ▣ Journée du cyclisme (CCL & Municipalité) et
exposition de peinture (club Peinture du CCL) : mai ou juin
- ▣ Fête des Ecoles : 17 juin
- ▣ Repas des « Anciens » offert par la Municipalité : 9 juillet
- ▣ Manifestations à l'échelon du village : (CCL et Municipalité) :
14 juillet
- ▣ Fête patronale (CCL et Municipalité) : 23-24 septembre 2000
- ▣ Fête d'Halloween (section « Jeunes » du CCL) : 28 octobre
- ▣ Dîner dansant (CCL) : 28 octobre
- ▣ 11 Novembre (Municipalité)
- ▣ Téléthon : 1^{er} et 2 décembre



QUELQUES NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 03 26 67 74 44

CENTRE ANTI- POISON REIMS : 03 26 86 26 86

HOPITAL Châlons : 03 26 69 60 60

MEDECINS :

. Dr OPOCZYNSKI : 03 26 67 70 46

. Dr KLEIN et
. Dr VEISS : 03 26 72 94 76

. Dr PEROTIN : 03 26 67 71 20

INFIRMIERES :

Malry : 03 26 66 53 49

Saint-Amand-s-Fion : 03 26 73 91 73

PRESBYTERE : 03 26 68 04 62

EDF Dépannage : 03 26 74 51 28

CGE - Eau : 03 26 74 12 77

MAIRIE : 03 26 67 71 68
*Ouverte le Mercredi de 18 h à 19 h
le Vendredi de 11 h à 12 h*

Télécopie : 03 26 67 71 68

ECOLE MATERNELLE : 03 26 67 72 59

SALLE DES FETES : 03 26 67 76 76

Dernière minute : dimanche 26 décembre 1999, 8 h 30...

TEMPÊTE sur Mer, sur Terre, et dans les Cieux...

Tout le monde s'attendait à quelque chose d'exceptionnel à l'approche de l'An 2000, mais certainement pas à une telle tempête un lendemain de Noël. On dit qu'elle est la tempête du siècle, que de mémoire d'homme on n'avait jamais vu une telle furie des éléments : air, eau, terre. Mais n'est-elle pas la tempête de plusieurs siècles ? N'a-t-on pas vu en effet des arbres bl ou tridentaires renversés et cassés comme du verre, des édifices religieux de plusieurs siècles ébranlés voire en partie écroulés ? Il semblerait que la France, du Nord au Sud et d'Ouest en Est, n'ait pas subi un tel outrage, une telle colère depuis très longtemps. Faut-il y voir une mise au point de la nature, à savoir : qu'il ne faut pas jouer à l'apprenti sorcier, qu'il faut compter avec elle, construire en fonction d'elle, et surtout qu'on ne la domine pas, qu'elle reste le maître du jeu ?

Omey n'a pas échappé à la colère du temps : tuiles et toitures partiellement ou totalement envolées, arbres déracinés ou cassés, clôtures, antennes et paraboles couchés, électricité et ligne téléphonique coupées, bâtiments d'entreprise comme ayant vécu la « guerre »... Est-ce un rappel à l'ordre au genre humain ? Fort heureusement nous n'avons eu à déplorer aucune victime et nous nous en réjouissons tous.

Pourtant, certaines personnes étaient plus préoccupées par le devenir d'un contenu d'un réfrigérateur, une bonne réception de l'image électrique, que par celui d'une personne seule, âgée, ou d'une famille avec enfants en bas âge, privées elles aussi d'électricité, donc de chauffage et de repas...

D'autres, peu ou non touchées par la tempête, ont « brillé » par leur absence...
SOLIDARITE – CIVISME – COMMUNALITE ! Ces mots ne semblent pas être ancrés dans tous les esprits.

Nous adressons nos plus vifs remerciements et nos félicitations :

- aux agents de l'EDF et de France Télécom,
- aux sapeurs-pompiers du Centre de secours,
- au personnel communal (rappelé malgré un congé annuel)
- à la « presque totalité des sapeurs-pompiers volontaires-bénévoles » d'Omey, dernier bastion de civisme sur lequel une commune peut compter,
- à la « presque totalité des personnes valides »,
- à la « presque totalité des personnes peu ou pas touchées par l'ouragan » qui, par leur aide, leur disponibilité, leur temps (certains étaient en vacances), leurs moyens (bâches, plastiques, échelles, tuiles, scies, carburants, etc...) se sont spontanément mis à la disposition de la communauté.

Une frange d'habitants d'Omey, pourtant, sait se faire oublier, ne se sent concernée par la vie communautaire. On se demande même s'ils existent. Par contre, dès qu'ils ont besoin d'aide, d'un service, ils crient haut et fort, interpellent les élus, les sapeurs-pompiers pour être servis en priorité. Ils veulent TOUT et tout de suite, mais ne rendent rien, ne prêtent rien, n'adhèrent à rien, ne proposent rien - même pas leur aide.

La critique est aisée surtout quand soi-même on ne participe à rien, ne s'intéresse à rien, n'aide personne. Cela s'appelle : EGOISME, INCIVISME, INDIFFERENCE, MESQUINERIE, ABSENCE de SOCIABILITE

Alors cette tempête nous aura au moins appris plusieurs choses :

- qu'il nous faut cohabiter avec la nature et non essayer de la maîtriser,
- qu'en démocratie (chèrement acquise par nos aïeux), les problèmes des uns sont l'affaire de tous,
- que dans notre village – *au-delà de tout clivage* – pour une majorité d'Omyats et d'Omyates, seule a compté l'assistance à la détresse des autres, et que la solidarité est venue à bout de ce cataclysme et a permis à l'ensemble de franchir cette date historique de l'AN 2000 dans des conditions presque tout à fait normales.

Le 27 décembre dans la nuit, des vents de 110 km/heure et une tempête de neige réveillèrent vers 1 heure l'ensemble des villageois. Nouvelle peur : mais heureusement ce n'était qu'une mini réplique qui fit découvrir à beaucoup de foyers – à leur réveil - des dégâts des eaux. Notre école ayant été partiellement épargnée, la rentrée de la maternelle et de la cantine se déroulera normalement le mardi 4 janvier 2000.

Par solidarité avec les quelques centaines de milliers de foyers privés d'électricité en France, dont 20 à Omev, le Maire a demandé à notre électricien de supprimer les illuminations et l'éclairage des rues le 28 décembre. LL-JPB.

ENCORE UN GRAND MERCI A TOUTES ET A TOUS.

000000

Californ. — Several 12- and 14-day eggs of *L. californ.* were found on the bodies of *Myrmica* and *Formica* in California.

CONTO

1. **NET**
 2. **NET**
 3. **NET**
 4. **NET**
 5. **NET**
 6. **NET**
 7. **NET**
 8. **NET**
 9. **NET**
 10. **NET**
 11. **NET**
 12. **NET**
 13. **NET**
 14. **NET**
 15. **NET**
 16. **NET**
 17. **NET**
 18. **NET**
 19. **NET**
 20. **NET**
 21. **NET**
 22. **NET**
 23. **NET**
 24. **NET**
 25. **NET**
 26. **NET**
 27. **NET**
 28. **NET**
 29. **NET**
 30. **NET**
 31. **NET**
 32. **NET**
 33. **NET**
 34. **NET**
 35. **NET**
 36. **NET**
 37. **NET**
 38. **NET**
 39. **NET**
 40. **NET**
 41. **NET**
 42. **NET**
 43. **NET**
 44. **NET**
 45. **NET**
 46. **NET**
 47. **NET**
 48. **NET**
 49. **NET**
 50. **NET**
 51. **NET**
 52. **NET**
 53. **NET**
 54. **NET**
 55. **NET**
 56. **NET**
 57. **NET**
 58. **NET**
 59. **NET**
 60. **NET**
 61. **NET**
 62. **NET**
 63. **NET**
 64. **NET**
 65. **NET**
 66. **NET**
 67. **NET**
 68. **NET**
 69. **NET**
 70. **NET**
 71. **NET**
 72. **NET**
 73. **NET**
 74. **NET**
 75. **NET**
 76. **NET**
 77. **NET**
 78. **NET**
 79. **NET**
 80. **NET**
 81. **NET**
 82. **NET**
 83. **NET**
 84. **NET**
 85. **NET**
 86. **NET**
 87. **NET**
 88. **NET**
 89. **NET**
 90. **NET**
 91. **NET**
 92. **NET**
 93. **NET**
 94. **NET**
 95. **NET**
 96. **NET**
 97. **NET**
 98. **NET**
 99. **NET**
 100. **NET**

OMEY

RECEIVED

MARNE

ANNONCES OFFICIELLES

Les anciens responsables de l'ONG Oxfam, dans certains de leur rôle, ont été accusés de maltraitance sexuelle. On leur a demandé de répondre à ces accusations. Ils ont refusé.

A black and white photograph showing a large, dense crowd of people, likely at a protest or public demonstration. In the foreground, a person holds a large sign that reads "A Omei". Other individuals in the crowd are also holding signs, though the text on them is less legible. The background shows a building with windows and architectural details. The overall scene suggests a significant public gathering.

[illegible]

CHMET

Un nouveau thé dansant convivial

Pour le quatrième trimestre, les ventes ont été de 10 millions de dollars, contre 11 millions de dollars au cours du troisième trimestre. Les ventes de l'année 1997 ont été de 40 millions de dollars, contre 39 millions de dollars en 1996. Les ventes de l'année 1997 ont été de 40 millions de dollars, contre 39 millions de dollars en 1996. Les ventes de l'année 1997 ont été de 40 millions de dollars, contre 39 millions de dollars en 1996.

Tout de mangé
gratuit !

Une soirée conviviale avec le centre culturel laïque

la peinture

Une soirée conviviale

avec le centre culturel laïque

Corrected blue ink 13 points, 0

Bait-trap

1999



BONNE ANNEE

2000